

MAIRIE DE VILLENEUVE D'ASCQ
COMPTE RENDU
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 20 FEVRIER 2018

ORDRE DU JOUR

I.	Débat d'orientation budgétaire	4
II.	Déplacement d'un élu dans le cadre d'un mandat spécial	31
III.	Renouvellement de l'autorisation d'installer trois bâches de dimensions exceptionnelles sur le parking A2 du stade Pierre Mauroy	32
IV.	Groupement de commandes Ville de Villeneuve d'Ascq et Ville de Sainghin-en-Mélantois - Marché de prestations de service relatif à l'entretien des espaces verts de la zone d'aménagement concertée de la Haute Borne	33
V.	Désignation des candidats admis à concourir pour le concours de maîtrise d'œuvre pour le groupe scolaire Nord dans le quartier Flers-Breucq	34
VI.	Tarifs 2018 des centres de vacances.....	35
VII.	Convention pour utilisation des équipements sportifs municipaux par les collèges dans le cadre de l'enseignement de l'Education Physique et Sportive (EPS) 36	
VIII.	Adhésion au dispositif d'achat groupé d'électricité de l'UGAP (Union des Groupements d'Achats Publics), vague 2.....	36
IX.	Charte d'entretien des espaces publics 2017	37
X.	Présentation du rapport annuel 2017 sur la situation de la ville en matière de développement durable	37
XI.	Tarifs des banquets de l'année 2018	42
XII.	Présentation des décisions prises en vertu de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et tableau actualisé des subventions	42

Gérard Caudron, Maire, ouvre le Conseil municipal à 18 heures 45 et procède à l'appel.

Présents :

Gérard CAUDRON, Maryvonne GIRARD, Sylvain ESTAGER, Dominique FURNE jusqu'au point n°6, Pascal MOYSON, Olfa LAFORCE, Farid OUKAID, Chantal FLINOIS, André LAURENT, Françoise MARTIN, Christian CARNOIS, Florence COLIN, Claire MAIRIE, Vincent VERBEECK, Lahanissa MADI, Patrice CARLIER, Saliha KHATIR, Daniel DUBOIS, Yvonne WILLEM, Monique LEMPEREUR, Jean-Michel MOLLE, Claudine SARTIAUX, Jean PERLEIN, Jean-Antoine ROSSIT, David DIARRA, Martine CARETTE, Yvelyne VAN CAENEGHEM, Roselyne CINUS, Valérie QUESNE, Didier MANIER, Nathalie FAUQUET, Lionel BAPTISTE, Grégory PARIS, Stéphanie LEBLANC, Sébastien COSTEUR, Victor BURETTE, Jean-François HILAIRE, Christophe BONNARD, Corinne AUBER, Sophie LEFEBVRE, Véronique DESCAMPS, Christophe LEMIERE.

Absents :

Dominique FURNE a donné pouvoir à Farid OUKAID à partir du point n°6, Jean-Pierre FOURNIER a donné pouvoir à Gérard CAUDRON, Daniel THUILLIER a donné pouvoir à Maryvonne GIRARD, Fadila BILEM, Laurence DUBOIS a donné pouvoir à Pascal MOYSON, Florence BARISEAU a donné pouvoir à Christophe BONNARD, Vincent BALEDENT, Nicolas BANDOVI.

Gérard CAUDRON, Maire

Comme pour chaque conseil, un dispositif de sécurité est mis en place avec trois policiers municipaux pour la sécurisation et par leur présence à l'entrée, dans l'escalier puis dans le hall. L'entrée du public s'effectue par l'escalier d'Honneur à l'ouverture de la séance, puis par la porte située à côté du local des gardes, avec contrôle visuel des sacs. Je vais procéder à l'appel.

Gérard CAUDRON procède à l'appel.

Gérard CAUDRON, Maire

Le quorum est largement atteint. À l'ordre du jour, nous avons douze délibérations, dont le débat d'orientation budgétaire sur le rapport d'orientation budgétaire, avec un diaporama, et un rapport sur le développement durable, avec un diaporama. Ont été déposés sur table l'état de présence des élus dans les commissions, le PV de la séance du 30 janvier 2018, sur lequel je n'ai pas eu d'observation – il est toujours soumis aux élus s'ils ont des rectifications à faire. Peut-on le considérer comme adopté ?

Le procès-verbal de la réunion du 30 janvier 2018 est adopté à l'unanimité.

Rappel des événements passés

- Mercredi 31 janvier : vœux du conseil de quartier Hôtel-de-Ville–Pont-de-Bois.
- Samedi 3 février : bal de Vienne avec le Jeune ensemble harmonique, à l'Ehpad de la Ritournelle.
- Samedi 3 février : Festivars organisé par le VARS-LM.
- Samedi 10 février : douzième rencontre annuelle du Vivre Ensemble.
- Samedi 10 février : bal de Vienne avec le Jeune ensemble harmonique, à l'Ehpad du Moulin d'Ascq.
- Samedi 10 février : conférence « La bière à travers les siècles », organisé par la Société historique de Villeneuve d'Ascq.
- Dimanche 11 février : compétition de foot-fauteuil, avec le centre Marc-Sautelet.
- Dimanche 11 février : championnat de France vétérans pour le FOS Tennis de Table.
- Jeudi 15 février : championnat universitaire des Hauts-de-France en gymnastique rythmique.
- Samedi 17 février : bal « Cric Crac Compagnie », à l'espace Concorde.
- Dimanche 18 février : randonnée familiale au profit des Restos du Cœur, organisée par la section marche de l'Amicale laïque d'Ascq.
- Dimanche 18 février : après-midi dansant de l'Amicale des donneurs de sang Ascq-Annappes.

Manifestations à venir

- Samedi 3 et dimanche 4 mars : salon du Chocolat et de la Gourmandise.
- Jeudi 8 mars : journée internationale des droits des Femmes.
- Dimanche 18 mars : concert d'hiver de la Philharmonie d'Ascq.
- Lundi 19 mars : journée nationale du Souvenir, au Breucq.
- Dimanche 11 mars : 32^e foire aux collections, à l'espace Concorde, organisée

par l'Amicale laïque Pasteur–Jean-Jaurès.

- Dimanche 25 mars : 74^e anniversaire du Massacre d'Ascq.

Gérard CAUDRON, Maire

Voilà pour les événements passés et futurs. Concernant le secrétaire de séance, il est de coutume de désigner le ou la benjamine du conseil, en l'occurrence je vous propose de désigner Sophie Lefebvre.

Nous pouvons passer à l'ordre du jour.

I. DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire

Nous allons présenter et débattre les orientations budgétaires qui vont conduire à la préparation du budget primitif (BP) 2018. Quelques mots d'introduction avant de lancer le débat. Je vais rappeler l'objet de ce débat d'orientation budgétaire pour que chacun comprenne complètement les enjeux. Il s'agit ici d'échanger sur la situation budgétaire de la Ville et de présenter les grandes orientations qui vont accompagner la préparation du budget primitif. Le débat va s'appuyer sur un rapport qui présente plusieurs choses, de façon réglementaire : d'abord, les engagements pluriannuels ; la situation financière, notamment la structure de la dette, pour la Ville ; et les grandes orientations budgétaires qui vont nous conduire à préparer le budget à venir. Un rapport de présentation vous a été remis. Je le fais à chaque fois, mais je suis très sincère : je tiens à insister sur la qualité de ce rapport de présentation. Une nouvelle fois, vous avez un rapport extrêmement clair, extrêmement pédagogique – il est conçu comme tel – et il est très précis. Je tiens à remercier l'ensemble des services, sous l'autorité de Madame Marie-Christine HUGUET et de Madame Corinne BERGERET, qui travaillent sur ces questions budgétaires, qui compilent, qui synthétisent, qui vous rendent les choses les plus accessibles possibles. Je remercie évidemment tout particulièrement Monsieur Denis TRINEL qui est le maître d'œuvre de ce rapport.

Ce rapport est précis et argumenté parce qu'il est aussi réalisé dans une première phase de préparation du BP. Les deux temps sont assez rapprochés, c'est la tradition ici. L'intérêt d'avoir deux temps rapprochés comme cela, c'est que ça améliore considérablement la visibilité par rapport aux politiques nationales, par rapport à ce que nous pouvons estimer au niveau de nos recettes, par rapport aux nouveaux cadres qui nous sont imposés – je vais en parler après. C'est une façon d'éclairer au mieux les élus, mais aussi nos concitoyens pour décider, pour débattre des choix qui vont être réalisés lors du BP. Je rappelle l'enjeu de cette démarche : que chacun s'approprie au maximum ces questions budgétaires qui président plus que jamais à toutes les orientations politiques et aux choix qui sont effectués. La présentation de ce débat d'orientation budgétaire (DOB) va être opérée en trois temps. D'abord, je

présenterai assez longuement – parce que c'est nécessaire – le contexte général qui préside à la réalisation du BP. On fera le point sur la situation à Villeneuve d'Ascq et nous déroulerons les grandes orientations, avec un état d'avancement assez conséquent, pour le BP 2018. Je m'appuierai sur un diaporama qui est lui aussi l'œuvre de Monsieur Denis TRINEL et je le remercie aussi pour la qualité de ce diaporama.

Nous passons au premier point qui va être développé : le contexte général. Il est important ici de remettre en perspective le cycle qui s'est achevé avec la présidence de Monsieur François HOLLANDE au niveau des contraintes budgétaires qui nous ont été imposées. Vous vous rappelez les grandes lignes des choix qui avaient été faits dans le plan d'économies que la Présidence avait décidé : cinquante milliards d'euros d'économies, onze milliards d'euros à réaliser par les collectivités, dont six milliards d'euros pour le bloc communal. Sans discuter, sans débattre – on l'a déjà fait – du bien-fondé de cette politique, ni des résultats obtenus, je voudrais rappeler une réalité qui s'est imposée à nous et qui est synthétisée dans le tableau qui vous est présenté : à l'issue de la période 2014-2017, nous avons perdu 5,1 millions d'euros de recettes du fait de la baisse des dotations aux collectivités qui nous ont été imposées. Ça représente quasiment l'équivalent de quinze points de fiscalité locale. Si vous prenez le cumul depuis 2014 de ces baisses de dotations, c'est comme si nous avons perdu douze millions d'euros. Pour bien vous représenter la chose, imaginez que nous découvriions une petite cagnotte de douze millions d'euros à dépenser sur la ville pour cette année : avec cela, on lancerait la construction de deux écoles sur la ville. Que chacun prenne conscience des efforts précédents qui ont été réalisés, de la contrainte qui nous a été imposée. Vous savez que la commune a réalisé un effort remarquable, avec une stratégie d'économies qui a porté ses fruits. Nous avons en permanence cherché à adapter nos dépenses sur nos recettes, et non l'inverse. Nous avons maintenu et même renforcé les services publics municipaux, le soutien au monde associatif, l'investissement, le tout sans augmenter l'imposition locale ni la dette. Cet effort remarquable s'est concrétisé dans sa réalité budgétaire – on en a déjà parlé – et toute la démonstration que nous allons produire aujourd'hui illustrera dans différents domaines cette réalité. Je le redis avec force et détermination, on peut évidemment – c'est le but de la politique – contester nos choix politiques, on peut contester nos valeurs, on peut contester nos actions, toute une série d'opérations que nous réalisons. Ce qu'on ne peut pas contester, c'est la rigueur de la gestion, le sérieux dans la stratégie de politique d'économie et les résultats qui ont été obtenus. J'insiste lourdement là-dessus : vous savez que nous avons dû faire avec cette contrainte et vous savez sans doute aussi que l'État nous impose désormais un nouveau cycle de contraintes. C'est ce que nous allons détailler avec deux cadres qui doivent être explicités ici : la loi de finances 2018 et la loi de programmation des finances publiques 2018-2022. Une nouvelle présidence ouvre une nouvelle séquence sur un quinquennat. Vous savez que les cadres structurels de l'économie et des budgets nationaux sont inscrits dans une loi de programmation des finances publiques sur la durée du quinquennat. La diapositive qui vous est présentée ici synthétise les objectifs qui ont été définis sous le début de la présidence Macron. Diminuer la dette publique : au début du quinquennat, elle est

de 96,4 % du produit intérieur brut (PIB) ; l'objectif est de la ramener à minima à 91,4 % en 2022. Il va falloir réaliser cinquante milliards d'économies, dont treize milliards d'euros qui affecteront les collectivités locales, avec une trajectoire lisible et qui est synthétisée ici. En 2017, nous partons d'une situation où nous avons 2,9 points de PIB de déficit public. Ça doit se réduire sur la totalité du mandat pour atterrir au terme du quinquennat à un déficit public maximal de 0,2 point, voire à un équilibre de ce budget de l'État. Le cycle d'économies qui a été rappelé et qui avait été lancé sous la présidence de François Hollande est renouvelé. Il est même, d'une certaine façon, augmenté dans ses objectifs. Il faut qu'on se pose une question sur la durabilité de ces stratégies. Nos sociétés sont en train d'inventer un nouveau rapport à la dette pour l'État, en partant d'un principe : que l'État devrait rembourser ses dettes. Dans l'histoire économique, on n'a jamais eu un État qui rembourse ses dettes. On a toujours eu des variables d'ajustement – qui ne sont évidemment pas souhaitables pour certaines – mais c'est variable, c'était la révolution – je crois que nous sommes d'accord pour dire que ce n'est pas ce qui nous attend, c'était la guerre – je crois que nous sommes aussi d'accord pour dire que ce n'est pas souhaitable, et c'était l'inflation, la croissance qui permettaient aussi de ne pas payer la dette. Pourquoi je rappelle cela ? Parce que c'est quelque chose que nos sociétés ne savent pas faire, n'ont jamais su faire. Aujourd'hui, on est dans une logique où on nous dit qu'il va falloir rembourser la dette. Si le Gouvernement atteint ses objectifs, admettons que nous réduisons la dette de cinq points sur un mandat et que l'objectif est de la réduire de moitié, de la faire baisser sur le très long terme, qu'est-ce que ça signifie ? S'il fallait réduire la dette de cinquante points avec des objectifs remplis à chaque fois – ça n'a pas été le cas sous la présidence de François Hollande, ça voudrait dire qu'il nous faudrait dix mandats pour atteindre ces objectifs. Dix mandats, ce sont cinquante ans, deux générations qui seraient élevées dans l'idée que l'État ne ferait que baisser ses dotations et que les communes et les autres collectivités doivent se désengager. C'est un modèle qui n'est pas durable à terme. On a une société qui n'a pas engagé un débat véritable sur la dette et sur la façon dont on doit l'appréhender. Ici, on n'est pas à l'Assemblée, on ne va pas ouvrir le débat sur ce point, mais on doit intégrer que nous sommes, pour un deuxième mandat, confrontés à une contrainte extrêmement forte, qu'il va falloir faire avec – c'est la réalité des choses, mais qu'on peut douter de la durabilité de ce modèle budgétaire et qu'il faut l'intégrer dans les réflexions à venir, quelles que soient les familles politiques qui produisent la réflexion sur le sujet. Comment l'État va-t-il faire, au cours de ce mandat, pour remplir cet objectif de réduction des déficits des budgets et du sien en particulier ? Il a sorti un outil qui s'appelle la contractualisation. Vous avez dû en entendre parler, je vais le résumer très simplement. En ce qui nous concerne, l'État va imposer aux villes de plus de cinquante mille habitants, aux départements, aux régions, aux métropoles un engagement à ne pas dépasser plus de 1,2 % d'augmentation des dépenses de fonctionnement. On peut discuter à la marge pour les communes qui, comme nous, ont déjà eu des résultats, mais c'est vraiment à la marge : on joue sur quinze centièmes. Je présente ici le cadre général qui est relayé dans les médias et que vous connaissez puisqu'on a commencé à en parler depuis maintenant quelques mois. Comment devons-nous contractualiser avec le Préfet, puisque c'est avec le Préfet que nous allons contractualiser ? Nous allons

devoir signer un contrat où nous allons nous engager sur le fait de ne pas dépasser 1,2 % d'augmentation de nos dépenses de fonctionnement. Le principe est le suivant : si nous signons et que nous dépassons 1,2 % d'augmentation des dépenses, l'État nous reprendra 75 % du dépassement sur nos dotations. Si nous ne signons pas, l'État nous reprendra 100 %. La stratégie est particulièrement habile, il faut le souligner – c'est un élément qui caractérise la présidence d'Emmanuel Macron – et dans ce seul rapport à la contractualisation, on a une méthode qui est assez redoutable. Partons du principe que nous ne signons pas : si nous ne signons pas, quel serait le retour ? « Monsieur le Maire, vous n'êtes pas sérieux, vous n'êtes pas capable de vous engager sur une réduction et sur une maîtrise de vos dépenses, avec votre équipe. Vous aurez une pénalité de 100 % du dépassement qui sera reprise sur vos dotations. » Si nous signons, nous n'aurons que 75 % de reprise sur nos dotations, mais ça voudra dire qu'il y a acceptation de la contrainte d'une certaine façon, que nous reconnaissons que c'est faisable puisque nous signons. Si nous ne remplissons pas l'objectif, l'État aura beau jeu de nous dire : « Vous avez signé, vous vous étiez engagé, vous n'êtes pas bons élèves et vous devez rendre une partie sur les dotations qui vous sont attribuées. » La méthode, l'emballage sont particulièrement habiles. Ils nous mettent dans une contrainte où nous serons fautifs dans tous les cas de figure. Il y a un élément de communication particulièrement adroit du Gouvernement, je tiens à le souligner, il n'en demeure pas moins pour nous une contrainte. C'est le premier cadre : la loi de programmation des finances publiques 2018-2022.

Le deuxième cadre essentiel sur lequel je souhaite m'attarder un peu, c'est la loi de finances 2018. Trois objectifs sont posés par cette loi de finances 2018. Le premier concerne le redressement des comptes publics, le redressement durable – on l'a déjà évoqué. Le deuxième porte sur l'amélioration de la sincérité du budget : les précédents gouvernements apprécieront cette subtilité. Troisième élément, la transformation – on ne dit pas réforme dans la sémantique gouvernementale du moment – en profondeur des politiques publiques. Le Gouvernement ne fait pas semblant, il faut lui accorder cela, il faut le reconnaître, on a été prévenus. Ces politiques vont s'inscrire dans un contexte global d'amélioration de certains cadres macro-économiques. La croissance est prévue à 1,7 %. Sur le cadre général, il y a peu d'évolutions à souligner. Il n'y aura pas de modification sensible, en ce qui nous concerne, au niveau de la dotation globale de fonctionnement (DGF), de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU), du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC), de la dotation de soutien à l'investissement local qui a été créée. Il n'y a pas d'éléments notables à souligner ici. Je dirai simplement qu'on est sur une stabilité de ce cadre et qu'on affinera les recettes liées à ces différents cadres lors de la présentation du BP au prochain conseil. Le principal élément qui nous concerne et sur lequel il faut débattre, c'est la réforme – pour ne pas dire la disparition – de la taxe d'habitation. Je parle de cette réforme en l'état actuel des connaissances. Nous avons eu des précisions, des évolutions et, pour tout dire, un certain cafouillage dans les annonces qui ont été réalisées. On a eu tout d'abord une annonce de la ministre Jacqueline GOURAULT qui nous parlait de la suppression de la taxe d'habitation – impôt imbécile, impôt

injuste – mais de la création d'un nouvel impôt. Les ministres Gérald DARMANIN et Bruno LE MAIRE avaient corrigé en disant : « *Pas question.* » Puis, on a eu des précisions : pas question d'un nouvel impôt durant ce mandat – là aussi, vous intégrerez la subtilité. On nous a dit que c'était un impôt qui portait sur 80 % des ménages, en trois étapes : d'abord, 30 % de diminution de cet impôt, puis 65 % en 2019, et 100 % en 2020. Entre temps, une promesse présidentielle est venue s'intercaler, quand le Président est venu s'exprimer devant les maires en disant : « Si l'impôt est imbécile pour 80 % des ménages, il l'est aussi pour les 20 % restants. » À terme, ce sont bien 100 % des ménages qui ne paieront plus la taxe d'habitation. Pour ce cafouillage, on aurait parlé d'un « couac » sous la présidence Hollande ; sous la présidence Macron, on parle d'un « arbitrage jupitérien ». Là aussi, on est dans une communication parfaitement habile, efficace, il faut le reconnaître. Concrètement, pour nous, à Villeneuve d'Ascq, qu'est-ce que ça veut dire ? Si on raisonne sur l'assiette des 80 % – qui est l'objectif initial annoncé – des ménages qui ne paieront plus la taxe d'habitation, nous avons sur la ville 77 % de nos habitants qui sont concernés. D'une certaine façon, il faut considérer que le levier fiscal à Villeneuve d'Ascq est moyennement efficace du fait de la structure sociale de notre population. Quand on touche à ce levier, on le diminue encore plus dans son efficacité. J'aurais tendance à dire que cette nouvelle réforme solde la question de l'activation de ce levier, en sachant que l'année de référence qui sera retenue pour compenser la disparition de la taxe d'habitation sera l'année où l'annonce a été faite. Si nous augmentons les impôts, cette augmentation ne sera pas prise en compte. Il va falloir être très vigilant par rapport à tout cela.

Bien sûr, la taxe d'habitation est un impôt injuste, personne ne le conteste. C'est un impôt qui n'a pas de cohérence. Je le rappelle, cette absence de cohérence est liée au mode de calcul des bases qui est hérité depuis maintenant un demi-siècle : les bases sont tronquées. Cela nous donne des situations très différentes pour une maison qui a la même valeur, selon qu'elle soit récente ou ancienne, où vous pouvez vous retrouver avec des feuilles d'imposition très différentes. Ce n'est pas parce que l'impôt est injuste et qu'il est mal calculé dans son mode opératoire que la philosophie-même de l'impôt est à remettre en cause. Là aussi, on aurait pu en débattre. Nous n'avons pas à le faire puisque la loi va s'imposer à nous.

Il faudra être vigilant. On nous dit : « Vous allez être compensés, vous aurez une dotation en compensation. » L'expérience démontre que toute compensation s'assimile en réalité à une raréfaction de la dotation. La première année, nous sommes compensés à hauteur de ce que nous avons touché, la deuxième année aussi éventuellement, et ensuite on a une dégradation lente, progressive. dans certains cas – ce ne sera pas le cas compte tenu des enjeux financiers ici – des taxes qui ont même véritablement disparu. On finit par l'oublier. Dans le rapport de présentation, on vous cite l'exemple de la taxe professionnelle et de son évolution depuis la réforme de 2002.

Évidemment, on va être compensés sur les 80 %, mais sur les 20 % que le Président a promis – ceux qui devraient être amenés à ne plus payer également, le Président avait dit : « Il nous restera à trouver 8,5 milliards d'euros. » Évidemment, l'État doit

bien trouver quelque part le financement des compensations. Comment va-t-il le trouver ? Est-ce que ce sera à travers un plan drastique d'économies ? Quand le ministre Gérald DARMANIN nous dit que l'objectif est de supprimer 120 000 fonctionnaires sous le mandat, il faut se rappeler le résultat des suppressions de postes qui avaient été effectuées sous le mandat de Nicolas Sarkozy. Le vrai bilan – pas celui qu'il revendique – qui a été audité annonce 85 000 à 90 000 postes de fonctionnaires. On aura des coupes drastiques dans certains dispositifs. Je pourrais rappeler ici ce qu'il s'est passé à la rentrée, vous avez tous eu connaissance ici des situations liées à la suppression de nombreux contrats aidés. Je pourrais parler de ce qui est en train de se passer au niveau de la carte scolaire. Françoise MARTIN en parlerait mieux que moi. Elle s'est exprimée et a fait un point sur la situation avec les différentes autorités de tutelle. On a par exemple – on nous dira que c'est une bonne nouvelle socialement – le dédoublement des classes de CP qui sont dans la géographie prioritaire. Dans l'absolu, d'accord. Ça ne concerne que les classes qui sont en géographie prioritaire. Il n'y a pas un financement pour alimenter la dimension matérielle de ce dédoublement, à la charge des communes. Si on regarde à l'échelle du territoire villeneuvois, les écoles qui sont juste à côté des écoles en géographie prioritaire et qui ont une sociologie tout à fait comparable, voient des postes supprimés. On a des créations de postes sur la ville qui sont complètement annulées par des suppressions de postes. Ça veut dire que dans les écoles où la fragilité sociale est quasiment la même que celles en géographie prioritaire, on va passer de vingt-quatre ou vingt-cinq enfants par classe à vingt-neuf. Le Gouvernement nous dit que la clé est la faiblesse du nombre pour améliorer l'enseignement traduit la chose de deux façons différentes. En géographie prioritaire, les écoles ont une amélioration – on pourrait se satisfaire de la chose. Dans les autres, c'est une très forte dégradation. Il faut craindre – je prenais l'exemple des contrats aidés, je prends ici l'exemple de ces dédoublements en CP – la multiplication des petits coups qui vont être ainsi portés à un modèle social, à un modèle de service public et que nous allons éprouver au quotidien.

Quelles sont d'ailleurs les pistes pour alimenter à terme, peut-être, un nouvel impôt communal ? On a eu des pistes sur une part de TVA, sur une part de la taxe foncière touchée par le département. On a parlé aussi d'un pourcentage de l'impôt sur le revenu qui ne serait pas territorialisé et affecté aux communes. Pour l'instant, on n'y voit pas clair, je ne m'attarderai donc pas là-dessus. Je souligne encore une fois le fait qu'il faut être particulièrement vigilant parce qu'il est complètement illusoire de s'imaginer que la suppression de la taxe d'habitation, compensée par l'État, ne se traduira pas par un désengagement de l'État sous d'autres formes. Ce sera dilué dans un politique multi-domaine. Il faut en avoir conscience et nous ne manquerons pas de vous détailler les choses à chaque fois que nous les découvrirons, comme on l'a fait sur la suppression des contrats aidés, comme on est en train de le faire sur la question de la carte scolaire.

Si vous mettez tout cela en perspective : le cycle d'économies que nous avons dû amortir et subir sous la présidence de François Hollande, loi de programmation 2018-2022, loi de finances 2018 qui se traduit par une perte d'autonomie fiscale à terme, l'État qui nous dit de façon coercitive de limiter nos dépenses, le désengagement de

l'État et l'affaiblissement des politiques communales, on s'en va doucement, mais sûrement, vers un affaiblissement historique des marges de manœuvre politiques des communes. Un affaiblissement historique qui s'apparente à une forme de recentralisation et finalement de transformation en profondeur de l'échelle communale – Monsieur le Maire, vous vous êtes déjà exprimé sur la question – avec une stratégie qui, à terme, nous conduira sans doute à envisager la disparition des communes, avec une intégration, une refonte totale dans la métropolisation. Or, on le sait bien et personne ne le conteste, quelles que soient les familles politiques, l'échelle de base de la relation citoyenne à la politique, c'est bien l'échelle communale. La personne la plus identifiée dans la sphère publique par nos concitoyens, c'est le maire. Quand il y a un problème, c'est vers lui qu'on se tourne. Pour les réponses par rapport aux problèmes du quotidien, quels qu'ils soient, du plus anodin au plus grave, c'est souvent la commune qui est l'interlocuteur et le maire en particulier. Quand on touche à cette échelle d'action politique, on touche finalement au modèle social, au modèle démocratique. La réflexion qui devrait être posée par rapport à ce modèle n'a pas lieu. Les choses sont imposées. On a des cadres qui s'imposent à nous. Sans jouer les Cassandre, je dirai que des heures difficiles nous attendent et c'est pourquoi j'ai tenu à détailler ces cadres qui s'imposent à nous pour que chacun s'approprie pleinement les enjeux qui y sont associés.

J'en viens au deuxième point de la démonstration de ce soir : la situation à Villeneuve d'Ascq. C'est une présentation classique dans un débat d'orientation budgétaire. Nous allons photographier la situation budgétaire de la Ville et la mettre en perspective dans le cadre de son évolution sur plusieurs années. D'abord, je vais rappeler notre ligne programmatique, la stratégie qui a été engagée sous ce mandat et aussi sous le mandat précédent, depuis 2008. L'idée était bien de maintenir les services à la population, de les renforcer dans certains cas – vous connaissez les politiques qui les ont renforcés dernièrement, de maintenir notre soutien au monde associatif – ce n'est pas une variable d'ajustement, pas plus que l'investissement puisque l'investissement est posé comme un investissement historique qui sera réalisé sous le mandat, avec un objectif fixé à plus de cent millions d'euros, ce qui représente une moyenne annuelle de l'ordre de 16,5 millions d'euros. Tout cela en adaptant les dépenses sur les recettes, c'est notre philosophie budgétaire depuis 2008, dans une stratégie de rigueur vertueuse et non d'austérité. Nous assumons la rigueur, mais nous refusons l'austérité. Nous refusons les coupes sèches. Nous refusons le principe de l'augmentation facile de fiscalité, même si ce levier a toujours été envisagé comme un recours possible et nous n'avons jamais condamné l'impôt en soi, nous l'avons conservé comme marge de manœuvre. L'objectif était évidemment de dégager des marges par les économies réalisées afin de soutenir et de renforcer l'autofinancement, de le consolider et de rester en mesure d'opérer des choix politiques clairs, ambitieux. Cette stratégie a porté ses fruits. Vous connaissez les résultats et il sera difficile de les contester si on regarde les différents histogrammes qui vous sont présentés. Nous avons maîtrisé nos dépenses fortement, avec une augmentation limitée au niveau de la masse salariale par exemple à moins de 1 % par an depuis 2018. Si vous regardez le bilan global, on

dépense en 2017 moins qu'on dépensait en 2014, tout en ayant renforcé les politiques, en ayant maintenu nos services publics. Ces résultats soulignent d'abord ce que nous avons été capables de faire à Villeneuve d'Ascq. Je ne l'ai pas évoqué lorsque j'ai parlé de la loi de programmation, nous connaissons la même injustice que sous la mandature de François Hollande. Les efforts réalisés antérieurement n'ont pas été intégrés. On est traités de la même façon qu'une commune qui n'aurait réalisé aucun effort, aucune économie. Ça, c'est un véritable problème. Je ne dirais pas que nous avons eu tort d'être rigoureux, ce serait absurde. Je ne dirais pas que nous avons eu tort de faire des économies trop tôt parce que ça a renforcé toute une série d'investissements par le travail sur l'autofinancement notamment. Évidemment, il y avait une injustice dans la méthode du Gouvernement de François Hollande. La méthode est reconduite et nous serons traités indifféremment malheureusement.

Comment ont évolué les recettes ? Quelle est la situation aujourd'hui à Villeneuve d'Ascq ? J'ai évoqué les dynamiques du mandat précédent. Il faut rappeler qu'une commune fonctionnait en général jusqu'en 2014 – c'était notre cas – avec une augmentation moyenne annuelle de près de 2 % par an des recettes. On a eu cette contraction sous la séquence 2014-2017, avec une tendance à la stabilisation de nos recettes. Je rappelle que la stabilisation ne signifie pas l'absence de contrainte. Quand vous avez un coût de la vie qui augmente, un glissement vieillesse-technicité des masses salariales qui augmentent à périmètre constant parce que les carrières évoluent, une stabilisation est une contrainte. Nous avons la chance d'avoir une ville particulièrement attractive, qui a amorti le choc de la baisse des dotations. On pourrait prendre deux exemples. D'abord, un certain dynamisme de la fiscalité, alors que les taux d'imposition n'ont pas augmenté sur la ville depuis maintenant onze ans, parce que nos bases se sont élargies, parce que nous avons par exemple une taxe sur les droits d'enregistrement quand il y a des opérations de ventes, notamment quelques très grosses opérations qui nous ont fait du bien dans certains encaissements. Je pourrais évoquer l'attractivité de la Haute-Borne et la liquidation de la SEM Haute-Borne qui nous a apporté un bonus de 1,2 million d'euros. Cette attractivité de la ville est la force du moteur villeneuvois. C'est lié aux politiques, aux choix qui sont faits. Il y a un effet d'entraînement extrêmement positif. Il faut en avoir conscience. Ce serait autrement plus compliqué de présenter un budget si nous avions affaire à une ville répulsive, à une ville dans laquelle on ne veut pas venir s'installer et s'implanter, aussi bien pour les habitants que les activités économiques. Ça, c'est la force de la ville.

Au bilan, cette double logique de maîtrise de la dépense et de recettes stables se traduit à travers l'évolution de l'autofinancement. Retenez simplement les grands chiffres. L'autofinancement représente 5,1 millions d'euros en 2008, 9,1 millions d'euros en 2017 : il a été multiplié par 1,6. Non seulement l'autofinancement a augmenté, mais cette augmentation a été consolidée. Elle est durable depuis 2013. C'est évidemment ce qui nous a permis, en s'adossant à cet autofinancement, de poser des objectifs ambitieux. Je rappelle que la Région revendique d'avoir baissé son investissement de 10 % à 15 % sur le budget actuel. Nous, nous montons en puissance. 16,6 millions d'euros d'investissements à réaliser chaque année sur la durée du mandat, ça nous conduira à un investissement record sur la ville pour ce

mandat, de l'ordre de 100 millions d'euros, voire plus. Rendez-vous en fin de mandat. Nous sommes aujourd'hui à la troisième phase du mandat où on éprouve le déroulé. 50 millions d'euros ont déjà été réalisés et engagés. Que vous dire de l'investissement sur la ville ? Le meilleur élément de démonstration est de parcourir la ville, d'aller dans chacun des quartiers. Vous verrez que les chantiers sont nombreux, que nos équipements sont réhabilités. Si vous les fréquentez, vous voyez les travaux qui se multiplient. C'est une réalité qui participe à l'image de la nouvelle devise que vous avez tous intégrée : une ville en mouvement. Ça se voit en particulier au niveau de l'investissement.

Voilà pour la photographie. Je vais passer maintenant aux éléments de préparation du BP 2018. Je l'ai dit dans l'introduction, on a un débat d'orientation budgétaire qui est rapproché de la constitution du BP et nous connaissons les grands axes. Vous savez aussi que quand on vous présente un BP et qu'on évoque les grands axes au niveau du DOB, on anticipe toujours, avec raison. Les différentes estimations que je vais vous présenter sont toujours très mesurées, mais elles sont en général assez justes. Chacun s'attachera à reconnaître ici la qualité du travail accompli par les services de la Ville, année après année. On peut se fier à ces estimations.

Nous avons tout d'abord le fonctionnement, avec les recettes. Je vais aller à l'essentiel. Nous misons sur une stabilité des recettes, voire une légère augmentation, mais je préfère parler de stabilité, puisqu'on est sur des augmentations à la marge. Stabilité de la dotation globale de fonctionnement (DGF) qui tournera autour des 17 millions d'euros. Une augmentation de la fiscalité : on tournera autour des 35 millions d'euros de recettes. On gagnera à peu près un demi-million de plus (588 000 euros), principalement du fait de la revalorisation légale des bases des bases, qui sera de 1,2 %, et aussi d'un élargissement de ces bases, de l'ordre de 0,8 %. Là, on rejoint la dimension attractive de la ville. Au niveau du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC), on n'aura pas de modification majeure puisque les règles de répartition n'ont pas changé, la logique de stabilité s'impose à nous.

Un mot sur les dotations métropolitaines. Vous savez qu'il y avait de vifs débats, que la cible villeneuvoise était attaquée par certains clochers voisins qui d'une certaine façon jalourent le dynamisme. Ça nous faisait craindre, selon les différents scénarii, une baisse des dotations métropolitaines comprise entre un demi-million d'euros et un million d'euros, notamment par l'intermédiaire d'une éventuelle nouvelle répartition de l'attribution de compensation. Nous avons pu démontrer – le travail de nos élus a été important et tout particulièrement le rôle du maire à la métropole européenne de Lille – d'abord le caractère injuste à l'échelle communale de cette hypothèse. Ça ne tient pas la route si on retient l'historique de ces compensations qui ne tombent pas du ciel, qui ne sont pas improvisées, qui correspondent à un transfert de compétences et de recettes à la MEL. L'attractivité villeneuvoise nous amènerait même à réclamer davantage en réalité, puisqu'on n'est pas sur la base de ce qui avait été transféré au moment où le transfert a été opéré, on est bien au-delà. Soulignons aussi le caractère absurde – je dirais presque imbécile – de cette démarche qui viserait à affaiblir l'un des principaux espaces moteurs de la métropole.

La métropole est dynamique parce qu'elle peut s'appuyer sur des éléments dynamiques, sur des espaces moteurs. La Ville de Villeneuve d'Ascq est l'un de ces pôles d'attractivité parfaitement dynamiques, parfaitement identifiés. Ce n'est pas en affaiblissant ceux qui vous emmènent vers le haut, ceux qui vous servent de locomotive que vous vous fortifiez vous-même. C'est une évidence qui a été rappelée. Ces arguments ont pu être pris en compte. On ne peut que se féliciter d'avoir la certitude que jusqu'à la fin du mandat au moins – nous resterons vigilants pour la suite – nous n'aurons pas à subir une modification de ces dotations métropolitaines.

Au bilan, nous avons une stabilité, une légère augmentation des recettes. Rappelez-vous que si on raisonne à périmètre constant de politique déployée, en prenant en compte l'inflation, les évolutions de la masse salariale, la respiration naturelle pour rester à périmètre constant serait d'avoir une augmentation des recettes de l'ordre de 2 % à 3 % pour une collectivité. Quand on est sur un périmètre constant, voire un renforcement de nos politiques, ce qui est le cas ici, et qu'on fait avec une stabilité des recettes, il n'y a pas de secret : il faut rester dans la culture de la rigueur, de l'économie, de l'efficacité. C'est le travail que nous faisons depuis 2008. Nous allons le poursuivre avec ce budget 2018

J'en viens aux dépenses, toujours en fonctionnement. Vous allez avoir des éléments de dépenses qui vont être pris en compte et intégrés. Certaines dépenses supplémentaires nous sont imposées. Certaines sont retenues pour des choix politiques que nous opérons. Quand je vous dis que nous renforçons certaines politiques, c'est le cas. Les dépenses liées à la sécurité dans le contexte du moment, hérité depuis quelques années, vous les connaissez : 240 000 euros supplémentaires. Nous avons une politique de renouvellement de certains marchés où on ne diminue pas le service public et ces marchés coûtent plus cher : 185 000 euros de dépenses supplémentaires. Vous connaissez notamment le nouveau marché de la restauration municipale, avec des objectifs ambitieux. On a retenu les options maximalistes du cahier des charges qui vous avait été présenté. Nous sommes passés à 25 % de bio dans les cantines municipales, sur des circuits si possibles courts, locaux, ce qui a un coût : ça va nous coûter 180 000 euros de plus. Pour les fluides, les prix augmentent, évidemment, ce qui engendre des dépenses supplémentaires. Nous avons toute une série de dépenses supplémentaires, je ne vais pas toutes les égrainer, mais elles caractérisent le fait que non seulement notre service public n'est pas une variable d'ajustement à la baisse, mais qu'il sera renforcé dans différents domaines.

Nous avons un petit 800 000 euros de dépenses supplémentaires, ce qui nous permet d'anticiper sur les nécessaires économies à réaliser si on veut pouvoir alimenter ces dépenses supplémentaires. Je vais faire un zoom sur la masse salariale. C'est l'enjeu principal : on tourne aux alentours de 64 % de nos dépenses pour la masse salariale. Vous avez ici plusieurs éléments à intégrer. Tout d'abord, que la maîtrise est ancienne : depuis 2008, nous avons une centaine d'équivalents temps plein en moins au niveau de la Ville. La dépense de la masse salariale a été parfaitement maîtrisée. On a une véritable rigueur par rapport à cela. En 2017, nous

avons mis en place le service des aînés, nous avons déployé la vidéoprotection qui nécessite l'embauche de personnels supplémentaires qui sont venus renforcer, en plus d'un renforcement de notre police municipale et de nos ASVP, nos forces de protection sur le terrain. On a municipalisé le Musée du Terroir, le Mémorial d'Ascq. Toutes ces politiques ont été renforcées sans augmentation de la masse salariale et même avec une diminution de la masse salariale. Un énorme effort a été réalisé par la collectivité. La diapositive suivante vous montre la réalité de Villeneuve d'Ascq qui doit être intégrée : un décrochage, dans le sens positif du terme. Si vous rapportez l'évolution comparée des dépenses de personnel à partir d'une base calculée en 2007 et que vous le rapportez soit à l'ensemble des collectivités territoriales, soit à l'ensemble des communes, vous voyez que le delta ne fait que s'accroître. Ça veut dire que Villeneuve d'Ascq arrive à maîtriser sa masse salariale de façon bien plus significative que les autres collectivités territoriales, que les autres communes. Vous savez que c'est le fer de lance de ce qui nous a permis de garantir une stratégie opérationnelle d'économies depuis 2008.

Si je synthétise tout cela, avec les dépenses que nous allons réaliser en 2018, nous pouvons vous dire que l'objectif assigné par l'État de ne pas dépasser 1,2 % d'augmentation des dépenses sera respecté : nous allons miser sur une augmentation de l'ordre de 1,1 %. Le chiffre final vous sera présenté lors du BP, au prochain conseil municipal.

Si je résume l'évolution des dépenses, on est dans un contexte où il y a une véritable attaque contre le bloc communal avec des dépenses contraintes, des dépenses qui sont injustes et qui s'opèrent avec une diminution de notre levier fiscal, qui perd une partie de sa raison d'être. Nous répondons avec une rigueur vertueuse, qui va nous permettre de ne pas poser l'investissement comme une variable d'ajustement. C'est le dernier point que je vais évoquer : l'investissement.

Vous savez comment on construit l'investissement : nous avons un objectif, nous sommes montés en puissance au cours de ce mandat et cette montée en puissance va se confirmer pour atteindre les fameux 100 millions d'euros d'objectif. Nous avons plusieurs éléments qui nous permettent de cadrer l'investissement. Il y a d'abord les dépenses liées aux grands projets. Des projets sont présentés ici, sur la diapositive. Je ne vais pas les égrainer, mais je voudrais d'abord évoquer la question de la dette. Si je parlais du levier fiscal qui est moins opérationnel, il nous reste celui de la dette. Lors de chaque débat sur le budget, nous avons dit que nous avons deux leviers : la dette et la fiscalité. La dette reste un levier. Où en est-on aujourd'hui au niveau de la dette ? Vous savez qu'elle est modeste – Villeneuve d'Ascq est une Ville peu endettée, elle est parfaitement saine. Elle est même en réduction depuis le début du mandat, notamment parce qu'on a été capables de la renégocier en position de force, avec des taux historiquement bas. C'est très bien détaillé dans le rapport qui vous a été remis. Je ne vais pas tout détailler, mais je vous dis qu'on peut activer ce levier, tout en restant très modestement endettés. On estime les besoins nouveaux pour 2018 aux alentours de 6 à 7 millions d'euros. Si nous contractons ces 6 à 7 millions d'euros pour alourdir l'encours de la dette, nous resterons dans un ratio de désendettement particulièrement modeste, aux alentours de 4,5 années. Cela

signifie que Villeneuve d'Ascq restera globalement une Ville deux fois moins endettée que la moyenne des villes de la strate. Nous sommes très faiblement endettés. Nous allons jouer un petit peu sur ce levier de l'emprunt, mais à des hauteurs très raisonnées, très raisonnables et qui resteront modestes. Cela veut dire que non seulement on arrivera à l'intégrer dans notre budget de fonctionnement. Lorsque nous contractualisons de la dette, les taux d'intérêts sont à verser dans les dépenses nouvelles de fonctionnement. Ça veut dire aussi que nous préservons ce levier. Nous pourrons, dans les années futures, continuer à réfléchir sur l'activation partielle ou plus conséquente du levier de la dette et de l'emprunt.

Je reviens aux projets. Nous avons d'abord des programmes pluriannuels sur lesquels nous sommes engagés : les opérations liées à la ville nouvelle renouvelée, le projet Grand Angle, le nouveau marché de l'éclairage, les agendas d'accessibilité programmée (Ad'AP), le stade Théry... Je n'égraine pas tout, mais nous avons déjà à peu près 7,5 millions d'euros qui vont, dans le cadre de ces programmes pluriannuels, continuer à être déroulés. Nous avons des programmes nouveaux qui nous engagent aussi sur plusieurs années : la nouvelle école du groupe scolaire au nord de la ville. Le premier jury a sélectionné les candidats – la délibération passera tout à l'heure dans les livrets, j'en reparlerai, l'église du Bourg, l'Astropole, le stade Beaucamp, le Palacium, la Rose des Vents. On a une série de nouveaux programmes qui nous engagent sur plusieurs années à hauteur de 3 millions d'euros. Nous avons également les autres programmes, les grandes enveloppes vous seront présentées dans le BP. Les enveloppes pour l'entretien, pour l'amélioration, pour de nouveaux équipements éventuellement, domaine par domaine – dans l'éducation, le sport, la petite enfance, le monde associatif, ces enveloppes seront sanctuarisées. Elles ne seront pas une variable d'ajustement. Elles seront toutes sanctuarisées et pour certaines augmentées, vous le verrez au moment du BP.

Une interrogation persiste sur l'engagement de nos partenaires : État, Région, Département. Globalement, on doit déplorer un désengagement sur la ville. Nous espérons qu'il ne sera pas total. La Région nous aurait adressé quelques bonnes nouvelles sur le Palacium et le stade Thery, à confirmer. On a quand même d'autres projets qui ont été abandonnés, alors que la Région s'était engagée. On attend toujours, on aurait dû inaugurer une nouvelle salle de sport, un nouvel équipement pour le Villeneuve d'Ascq rythme et sports (VARS) sur la salle de sport Dinah-Deryck par exemple. On va voir le verre à moitié plein en disant que si la Région vient, comme elle s'y est engagée, sur le stade Thery, sur le Palacium ou sur la Rose des Vents, on ne boudera pas notre plaisir. Pour le Département, l'État, on a de grosses inquiétudes sur la mécanique qui a été expliquée dans le propos liminaire. Quand l'État dit que nous allons faire des économies, ce sont des choses qui rejaillissent sur d'autres collectivités et les autres collectivités nous donnerons moins. Si la Région, le Département et l'État mettent moins sur des investissements qui ont été programmés, c'est à nous de les prendre en charge et de réduire la voilure sur les projets qui concernent ces différents investissements.

Voilà ce que j'avais à vous dire, aussi bien en fonctionnement qu'en investissement.

Je vais conclure. La présentation a été assez longue, mais il fallait vraiment cadrer ce début de mandat et les conséquences qui vont arriver d'ici la fin du mandat municipal, avec ce mandat présidentiel, ses interactions et ses conséquences sur la deuxième partie et la fin du mandat municipal qui nous concerne. D'abord, je rappelle que de nouvelles contraintes nous sont imposées. On les a détaillées, elles sont extrêmement lourdes, mais sont parfaitement distillées à travers une forme de communication habile, à travers des moyens comme la contractualisation. Le désengagement de l'État est là. Il est noyé dans une série de réformes. On n'est pas à l'Assemblée Nationale, on ne parlera pas de ce qui va concerner la SNCF, de l'évolution de la fiscalité, des cadeaux qui ont été faits aux plus riches dans ce pays, des politiques dans l'hôpital et l'éducation, du bac... On a toute une série de domaines où l'État transforme en profondeur, c'est une réalité. Il réforme, on ne peut pas le contester. Évidemment, une commune comme la nôtre va subir une série de désengagements, de contraintes, de diminutions des services publics et il faudra faire avec. Le contexte sera difficile. Ayez bien conscience des choses : trois années d'efforts imposés ont déjà été éprouvées au niveau de la Ville, mais on avait déjà réalisé dix ans d'efforts et on va continuer. Le tout dans un contexte macro-économique qui change. L'État nous dit de limiter nos dépenses de fonctionnement à hauteur de 1,2 %. D'accord, mais l'inflation repart. Les taux d'intérêt sont aussi en train de repartir à la hausse : sous l'effet d'une inflation prévue à la hausse, les banques centrales relèvent leurs taux. On peut légitimement se poser la question de savoir si cet objectif qui a été posé sur toute la durée du mandat présidentiel, avec une maîtrise de 1,2 %, sera durable dans le temps. Est-ce que ce sera tenable ? Il faudra voir comment évolueront les cadres macro-économiques. Il n'est pas dit que cette chose soit tenable au niveau du Gouvernement. En tout cas, nous devons faire avec ce contexte difficile. La question que je poserai ici, c'est ce que j'ai pu évoquer à un moment dans mon propos : est-ce qu'en tant que commune, Villeneuve d'Ascq ne doit pas se considérer comme une variable d'ajustement pour l'État ? Si je résume ce qu'on a vécu, la période de la fameuse révision générale des politiques publiques (RGPP) sous la présidence de Nicolas Sarkozy : désengagement massif de l'État, suppression massive de fonctionnaires et donc de services publics. C'est ce que Nicolas SARKOZY a fait qui nous est proposé par Monsieur Emmanuel MACRON. Ce que le Président François HOLLANDE avait fait avec une baisse des dotations, on l'a aussi. Avec la Présidence d'Emmanuel MACRON, on se prépare à connaître à la fois ce qu'on a subi sous la présidence de Nicolas SARKOZY comme contraintes et sous la présidence de François HOLLANDE, avec le tour de force de le rendre moins visible, de le rendre plus malléable, avec une habileté présidentielle qui est assez remarquable. Je le dis en toute sincérité et sans malice. Quand vous avez une entité qui vous attaque, il faut être capable de reconnaître les qualités de l'adversaire. S'il est habile, il faut être capable de le poser, de le dire. Je dis que le vrai danger n'est pas seulement la question budgétaire, mais aussi le rapport à la citoyenneté. C'est une transformation qui va engendrer des tensions, des crispations, des colères citoyennes. Ça commence déjà, vous le savez. On va se tourner vers les communes, on va demander au maire d'intervenir, de trouver des solutions, avec des marges de manœuvre qui se réduisent. Ce sera de plus en plus compliqué. C'est évidemment

dans ce contexte très particulier, ce contexte novateur lié à la qualité de communication du Président Emmanuel MACRON – sur ce point, il y a une véritable rupture au sommet de l'État, mais contexte particulièrement inquiétant pour nous, il faut en avoir conscience. C'est dans ce contexte que nous préparons le budget 2018. Je vous ai ici posé les grands axes de cette préparation budgétaire, dans la transparence la plus complète. On en dit plus que dans certains débats d'orientation budgétaire, je pense que chacun s'attachera à le reconnaître. Je le dis parce qu'on le fait sincèrement : la finalisation et les résultats de cette construction du BP vous seront présentés lors du prochain conseil municipal. Nous reprendrons la discussion très rapidement. Voilà ce que j'avais à vous dire.

Gérard CAUDRON, Maire

Merci, Sylvain. Peut-être que ce fut long, mais ce fut bon. Je n'ai vu aucun signe de lassitude tellement derrière cet exposé il y a à la fois du talent – on est à l'heure du talent : MACRON, Sylvain, même talent. Je ne suis pas sûr que ça lui fasse plaisir, à MACRON. Cet exposé est à la fois le résultat du talent de l'adjoint, d'un très gros travail de sa part – je l'ai vu quasiment tous les jours dans les couloirs – un travail collectif avec l'ensemble des services et l'ensemble des élus. Il y a des arbitrages, qui passent souvent un peu par moi, mais ce qui est tout à fait remarquable dans notre travail, c'est que chacun – je parle de la majorité bien sûr, l'opposition nous dira sûrement le contraire – a parfaitement intégré les feuilles de route, le programme, les projets, les contraintes et les objectifs. Quand on ouvre la presse locale et qu'on voit les débats d'orientation budgétaires, voire les débats de succession comme à Lesquin, on n'est pas habitués à avoir ce travail collectif dans un esprit volontaire, déterminé et serein. Je voulais le dire avant d'ouvrir le débat. Je voudrais aussi dire ma satisfaction de voir autant d'élus présents ce soir. Ceux qui ne sont pas là, pour la plupart – pas pour tous – ont des problèmes réels de santé. On a une pensée pour elles et pour eux. Je voudrais saluer aussi le public, avec des fidèles que je vois depuis des années, n'est-ce pas Madame DEPIN ? Vous n'êtes pas la seule. C'est peut-être aussi une leçon pour des plus jeunes dans le métier qui se battent avec acharnement pour conquérir des mandats ou même dans les conseils de quartier, et ensuite on les voit moins, ils nous disent quelques fois qu'ils ne sont pas informés. Les conseils municipaux, ce n'est pas le top de la passion, mais ce sont des lieux importants d'information. Je tenais à la dire.

Nous avons une très belle présentation, très complète, avec un document écrit qui est incontesté et incontestable. Sans plus attendre, je demande à ceux ou celles qui souhaitent intervenir le manifestent. Monsieur BURETTE, Monsieur BONNARD, Madame DESCAMPS et Monsieur MOYSON. Je vais tout de suite donner la parole à Victor BURETTE pour commencer.

Victor BURETTE, Parti Socialiste

Au préalable, je tiens également à saluer la grande qualité du rapport d'orientation budgétaire qui nous est soumis ce soir et qui est toujours aussi pédagogique. Ce débat annuel s'effectue dans un contexte nouveau pour notre Ville, avec le premier

exercice budgétaire sous le quinquennat d'Emmanuel MACRON.

Il y a tout juste un an, je rappelais quelques faits et je m'inquiétais des conséquences des multiples annonces des candidats à l'élection présidentielle en matière de limitation de la dépense publique, et de leur conception de la place que doivent occuper les collectivités territoriales. Une année est passée et nous ne sommes malheureusement pas déçus. Rappelons-nous, le quinquennat précédent avait déjà ponctionné 5,1 millions d'euros à notre ville dans le cadre de la contribution au redressement des finances publiques. Mais cette mesure était d'abord circonscrite dans le temps avec une prise de fin en 2017. Ensuite, considérant que les collectivités avaient largement remplies leur part dans les efforts budgétaires en matière de dépense publique, l'année 2017 avait vu la contribution de notre ville réduite de moitié. C'est dans cet esprit que la secrétaire d'État en charge des collectivités territoriales, Estelle GRELIER, avait déclaré en 2016 à l'occasion de l'examen de la loi de finances 2017 qu'aucune autre ponction n'était ni envisagée ni souhaitable pour après 2017 eu égard aux efforts consentis. Au sein de ce conseil municipal, notre Groupe a d'ailleurs été constant en dénonçant une contribution trop importante des collectivités eu égard à leur part dans la dépense publique.

Enfin, la situation économique et budgétaire de la France n'est pas tout à fait la même en mai 2017 et en mai 2012. En 2012, le déficit public s'élevait à 4,8% du PIB et même à 5,3% en 2011. En 2017, le déficit public prévisionnel se situe sous les 3% avec 2,9% du PIB. La dette du pays avait même doublé en 5 ans entre 2007 et 2012 pour atteindre plus de 1 800 milliards d'euros.

Sur le site du ministère de l'Économie, dont le ministre est Bruno LE MAIRE, l'analyse officielle en ce début d'année est la suivante : *« Le déficit budgétaire de l'État s'établit à 67,8 milliards d'euros en 2017, soit une amélioration de 1,3 milliard d'euros par rapport à 2016. Il atteint ainsi son niveau le plus bas depuis 2008. Le déficit budgétaire connaît une amélioration substantielle de plus de 6 milliards d'euros par rapport aux hypothèses macroéconomiques de la loi de finances rectificative de novembre 2017. »* En 2017, les recettes fiscales connaissent une nette accélération avec 4,3 milliards d'euros supplémentaires par rapport au niveau de la loi de finances rectificative. Enfin, en 2017, l'INSEE prévoit une croissance à 1,9% contre une croissance nulle en 2012.

Nous conviendrons donc tous ici que le contexte n'est plus tout à fait le même que par rapport à 2012. L'audit des finances publiques demandé à la Cour des Comptes, par le premier gouvernement Philippe l'été dernier, et qui qualifiait le budget 2017 d'insincère est donc quelque peu caduc. On voit bien ici une dérive idéologique du président de la Cour des Comptes qui s'est laissé égarer. Ainsi, la situation budgétaire de l'Etat est meilleure en 2017 qu'en 2012. Il est important de le rappeler car, contrairement à ce que nous pouvons entendre dans le débat public, tout ne se vaut pas, toutes les décisions budgétaires ne se valent pas, en fonction des contraintes du moment.

Malgré ce nouveau contexte, nous nous retrouvons aujourd'hui à préparer notre budget 2018 avec de nouvelles contraintes budgétaires drastiques imposées par le gouvernement. Il y a d'abord la suppression de la taxe d'habitation pour 80 % des

foyers qui prive notre ville d'un levier fiscal et dont la compensation risquera d'être amputée lors des exercices suivants – comme nous le voyons bien sur l'ensemble des dotations de l'État. Il y a ensuite la limitation de la croissance des dépenses de fonctionnement à 1,2 % qui conduira inexorablement à une diminution en valeur de nos dépenses de fonctionnement eu égard au niveau de l'inflation. Cette année, la prévision est de 1,2 % également sur l'inflation et elle devrait être assez supérieure l'année prochaine. Ces deux mesures ont des conséquences lourdes sur nos finances. Elles sont à rebours de l'esprit de la décentralisation et de la libre administration des collectivités.

Tout cela forme ce que le gouvernement appelle un « pacte de confiance », comme si d'ailleurs la confiance pouvait être imposée et unilatérale. J'en profite pour faire une petite parenthèse par rapport à ce que j'ai vécu hier soir. Il y avait un conseil d'école à Chopin. Qu'avons-nous vu ? Ça fait écho à la situation dont parlait Sylvain ESTAGER sur le dédoublement des classes de CP, puis de CE1, REP et REP+. On a pu voir concrètement que les citoyens sont de plus en plus mécontents du non-remplacement des enseignants, de la suppression des secrétaires. Ce qui pouvait être supporté et absorbé auparavant, c'est-à-dire les petites absences ponctuelles d'ATSEM liées à des maladies, c'est devenu aujourd'hui moins supportable parce qu'il y a cet effet cumulatif des désengagements du Gouvernement. Qui se retrouve devant les citoyens pour rendre compte ? A qui demande-t-on des comptes ? Bien sûr, on écrit à Jean-Michel BLANQUER sur le site de l'Éducation Nationale, mais il n'y a malheureusement pas beaucoup de traduction. Qui se retrouve en face ? Les représentants de la municipalité, pour encaisser les choses et pour quasiment porter la responsabilité de tous les désengagements. Voilà une illustration parmi d'autres – mais je pense qu'il y en aura d'autres dans les délégations de mes collègues de la majorité – des désengagements et de l'imputabilité ensuite sur les responsables locaux, les responsables municipaux.

Je ferme la parenthèse pour évoquer la situation de notre Ville. Dans ce que certains prétendent appeler le nouveau monde, notre ville tente de maintenir le cap. En matière de fonctionnement, notre ville maintiendra l'évolution de ses dépenses de fonctionnement en-deçà des 1,2 % imposés. Ce chiffre est à mettre en regard avec les 1,8 % de dépenses supplémentaires réalisées en 2017 sur le fonctionnement. Certes, c'était assez exceptionnel et lié à des rattrapages, mais il n'est pas interdit de penser qu'à l'avenir, on pourrait être confrontés à de telles situations et que la limitation à 1,2 % risque de nous mettre dans des situations très compliquées pour maintenir un haut niveau de service public. Cela signifie qu'une nouvelle fois, pour maintenir ce niveau de service public en direction des Villeneuvois, les élus et les services municipaux devront faire l'objet d'une grande ingéniosité et d'un engagement sans précédent.

Pourtant, nous sommes loin de la gabegie avec une évolution des dépenses de personnel limitée à 1 % en 2017. Cette année, en prévisionnel, nous partons sur un budget où il y aura une croissance nulle. Tout cela avec un élargissement du périmètre de l'action municipale avec la création d'un service des aînés, le déploiement de la vidéoprotection, le renforcement de la police municipale ou bien

encore la municipalisation du Musée du Terroir et du Mémorial d'Ascq.

En matière d'investissement, les choses sont également claires. Nous tenons ici à saluer la poursuite d'un objectif élevé d'investissement avec 100 millions d'euros sur la durée du mandat. La liste des programmes pluriannuels présentés dans le ROB est à cet égard éloquente. Dans cette perspective, la bonne gestion qui a été la nôtre ces dernières années va permettre d'activer le levier de l'emprunt, comme nous l'évoquions l'année dernière dans les hypothèses de travail. In fine, pour l'élaboration du budget 2018, notre groupe valide les deux priorités suivantes : dégager les marges de manœuvre nécessaires pour assurer la réalisation des investissements dont la ville a besoin dans le cadre de son renouvellement ; et maintenir le haut niveau de service public qui fait partie de l'identité de notre ville et de son attractivité. Faire cela, c'est permettre à notre Ville de préserver sa qualité de vie et de demeurer un pôle d'attractivité majeure au sein de la métropole.

Enfin, je voudrais terminer cette intervention en remerciant très sincèrement les personnels de la ville qui ont concédé des efforts importants ces dernières années pour maintenir en bonne santé financière notre ville. Nous savons que nous leur devons et nous leur devons beaucoup dans ce contexte de plus en plus contraint. Je pense notamment à l'investissement, parce qu'on ne pense pas toujours à eux. Avec cette montée en puissance de l'investissement qui est assez forte sur notre Ville et assez concentrée, je sais que les services sont très sollicités, le tout à des effectifs constants, voire en baisse pour certains services. Je pense qu'il faut ici leur rendre cet hommage.

Gérard CAUDRON, Maire

Merci, Victor. Monsieur BONNARD.

Christophe BONNARD, Villeneuvois Avant Tout

Je tiens d'abord à m'excuser parce que je suis un peu malade. J'espère que ma voix va tenir jusqu'au bout. J'ai une bronchite, mais je présume que je vais réussir à faire mon intervention tranquillement jusqu'au bout.

Lorsque je pense au débat d'orientation budgétaire, il me vient à l'esprit tout d'abord, deux questions. Quel contexte national, avec les opportunités et menaces à travers la loi de finances ? Quelles actions, quels choix, quelles orientations villeneuvoises ? Voici le sujet du débat de ce soir ou plutôt de ce rapport d'orientation budgétaire, puisque feu le débat d'orientation budgétaire (DOB) depuis la loi Notre, le débat est désormais remplacé par un rapport.

Annonçons d'emblée la couleur. Une évidence : le nœud se resserre autour du cou des collectivités locales. Une question : comment préserver, donner de l'air à notre politique locale ? Notre apport au débat s'articulera autour de trois points : le contexte national ; le contexte villeneuvois et le projet d'orientation budgétaire ; et nos propositions. Ce doit être une déformation professionnelle, j'aime bien faire des interventions structurée, voire cartésiennes, on ne se refait pas.

D'abord, le contexte national, avec une embellie économique annoncée. On note une croissance mondiale de 3,6 % en 2017 et de 3,8 % en 2018 d'après l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), une croissance européenne 2,2 % en 2017 et une croissance française en berne de 1,7 % selon la loi de finances avec une inflation à 1 %. Une prévision météorologique des plus positives donc.

Nous avons une loi de finances dans une logique de réduction des déficits et de la dette publiques, par contractualisation avec les grandes collectivités. Vous l'avez rappelé, Monsieur ESTAGER, les collectivités ont été mises à forte contribution pour participer au redressement des comptes publics. Dorénavant, l'État ne procédera plus par une réduction unilatérale des dotations aux collectivités au titre de la contribution au redressement des finances publiques, comme cela a été réalisé depuis 2014. Rappelons quelques chiffres qui donnent le vertige : au niveau national, la dotation globale de fonctionnement a été diminuée de 25% entre 2013 et 2017. Traduction chiffrée : c'est -11,5 milliards d'euros pour les collectivités locales et - 5 millions d'euros pour Villeneuve d'Ascq, soit quinze points de fiscalité – comme vous l'avez justement rappelé. Entre 2018 et 2022, ce sont 13 milliards d'euros d'économies demandés aux collectivités locales avec un plafond de 1,2 % de croissance des dépenses de fonctionnement.

L'État prévoit désormais une stabilisation de ses concours globaux aux collectivités contre un engagement des collectivités à contenir leurs dépenses de fonctionnement. L'État, dans la loi de finances pour 2018, a ainsi choisi de renforcer la péréquation verticale tout en maintenant une enveloppe des concours de l'État aux collectivités territoriales (hors fiscalité transférée) à hauteur de 69,8 milliards d'euros. Ce renforcement de la péréquation à travers la hausse de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU) (+110 millions d'euros) et de la dotation de solidarité rurale (DSR) (+90 millions d'euros) sera financé par les communes et les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), par le jeu des écrêtements appliqués à la dotation globale de fonctionnement (DGF).

Ainsi, en dépit de la stabilisation du montant global de DGF, un grand nombre de communes et d'EPCI connaîtront donc une baisse de leur DGF individuelle en raison notamment de ces écrêtements. C'est donc bien un dispositif de contractualisation sur trois ans qui est mis en place. Je ne vais pas rappeler les dépenses de fonctionnement et le système de hausse et de baisse, ça a déjà été fait. A l'aune de tout cela, on voit bien que la contrainte sur les finances des collectivités est donc désormais ciblée sur leurs dépenses de fonctionnement. Dans le mécanisme de contractualisation, les collectivités ne peuvent plus compenser leur éventuelle hausse par une hausse des recettes fiscales ou tarifaires. La contrainte sur l'endettement, qui a été allégée lors des discussions autour du projet de loi de finances, devient indicative, mais fait néanmoins partie des critères qui seront examinés par l'État dans la contractualisation avec les collectivités. En fonction du respect ou non des objectifs du contrat, un bonus-malus sera mis en place, comme vous l'avez rappelé.

À ce stade de mon intervention, on peut déjà répondre à plusieurs questions. Faut-il

redresser les comptes publics ? Oui, évidemment, il est largement temps, même si je sais que tout est uniquement de la faute du Président SARKOZY d'après certains. Faut-il contractualiser ? Oui. Faut-il créer un système de bonus-malus ? Oui, car c'est certainement le seul moyen de « faire pression », la nature humaine étant tel qu'elle est. Par contre, comme vous l'avez évoqué, nous avons aussi un regret : celui que l'antériorité des efforts ne soit pas prise en compte. Je pense évidemment aux communes qui ont mis en place un vrai plan pluriannuel d'économies ou celles, comme Villeneuve d'Ascq, qui ont une bonne gestion de la dette.

Je vais rapidement rappeler la réforme de la taxe d'habitation. Cet allègement progressif de la taxe d'habitation pour une majorité des français est annoncé. Cette mesure prend la forme d'un dégrèvement, ce qui signifie que l'Etat se substitue aux ménages dans le paiement de la taxe d'habitation aux collectivités. Au niveau national, 80 % des ménages devraient être concernés, les 20 % restant continueront donc à s'acquitter de la taxe. La réforme se veut neutre pour les finances des collectivités : l'État compense la perte des recettes en fonction de l'évolution des bases fiscales, des abattements et des taux votés. Cette réforme ouvre la voie à une réflexion plus large sur la fiscalité locale : suppression totale de la taxe d'habitation ou non ? Remplacement par une fiscalité locale ou une fraction de la fiscalité nationale ? Poursuite ou non de la révision des valeurs locatives des locaux d'habitation ? Ces questions seront à l'ordre du jour des discussions entre le gouvernement et les associations d'élus locaux lors des prochains mois.

On peut d'ores et déjà en déduire deux choses : une perte d'autonomie financière pour les communes, donc une perte de liberté ; une incertitude sur la pérennisation de la compensation à long terme, si on se souvient de ce qui s'est passé pour la taxe professionnelle, comme vous l'avez précisé. Le nœud se resserre autour du cou des collectivités locales.

Passons maintenant au contexte villeneuvois, ce qui nous intéresse le plus. Globalement pour l'année 2017, nous constatons une hausse des dépenses de fonctionnement dans leur ensemble de 1,8 % par rapport à 2016, donc au-dessus des plafonds demandés par l'État. Toutes les composantes de ces dépenses de fonctionnement sont impactées à la hausse en 2017 : charges à caractère général, autres dépenses. Pour les charges de personnel, il y a bien un transfert entre la subvention du CCAS à la baisse, consécutivement à la création du service municipal des aînés. Nous y verrons sans doute précisément plus clair et en détail au moment du compte administratif.

J'ai une question néanmoins concernant les dépenses réelles de fonctionnement. Les chiffres et graphiques des pages 8 et 14 ne correspondent pas. Si on prend la page 14, on annonce 85,4 millions d'euros en 2014, 86,1 millions d'euros en 2015 et 85,1 millions d'euros en 2016. Or, le graphique page 8 indique une baisse entre 2014 et 2015 et un montant 2016 non équivalent à 2014. Il y a certainement une petite erreur, c'est sans doute anecdotique, mais je préfère le préciser.

Toujours pour 2017, nous constatons également une hausse des recettes de fonctionnement, avec une DGF en baisse de 14 % mais des recettes fiscales et une contribution du FIPHFP en hausse et une recette exceptionnelle liée à la liquidation

de la SAEM de la Haute Borne, comme vous l'avez dit. Finalement, on a une capacité d'autofinancement en hausse – c'est une bonne nouvelle – et, bonne surprise, des dépenses d'équipement enfin en progrès.

Au niveau de vos orientations, où va-t-on ? Sur la forme, si le document proposé est synthétique – et nonobstant l'erreur des graphiques pages 8 et 14 –, nous vous proposons une présentation différente l'année prochaine, à savoir de présenter vos projections 2018 à la suite de celles de 2017, ce serait certainement plus pédagogique. Sur le fond vous projetez des recettes fiscales en légère hausse, une DGF globale stable – je ne reviens pas sur la dotation communautaire sauf pour préciser que la totalité des élus villeneuvois et donc la représentante à la MEL de VAT, ont solidairement et unanimement, hors clivages politiques, défendu le statu quo dans l'intérêt de la Ville. Nous avons donc des recettes de fonctionnement donc en légère hausse

Concernant les dépenses de fonctionnement, leur progression devrait être de 1,1 % à charges de personnel stable, ce qui est à souligner et reste dans les clous – si j'ose dire – de la contractualisation et du plafond imposé à 1,2 %. Pour autant, nous sommes surpris – même si vous avez commencé à apporter quelques réponses – de la hausse des charges à caractère générale de 6 %, ce qui représente plus d'un million d'euros. J'espère que nous aurons quelques informations supplémentaires lors du BP ou du compte administratif.

Quelques mots sur le graphique d'évolution des dépenses de personnel. En toute rigueur, lorsqu'on se compare à différentes villes, je pense qu'il faudrait uniquement se comparer aux villes de la même strate et prendre la période 2014-2017. Par exemple, Roubaix baisse, par un PPE, ses dépenses de fonctionnement de 5 millions d'euros sur le mandat : c'est acté, c'est écrit noir sur blanc. Quand j'y réfléchis de plus près, je me dis qu'un meilleur indicateur que celui que vous nous proposez serait peut-être le ratio de niveau visant à rapporter les charges de personnel au nombre d'habitants, ou mieux encore le ratio de structure visant à rapporter ces mêmes charges aux dépenses de fonctionnement. Ce ratio est d'ailleurs, il me semble, un des dix ratios obligatoires devant figurer dans les documents budgétaires. En regardant ces ratios, que je vous mets à disposition au cas où, on voit que l'on peut interpréter la situation de notre dépense de personnel différemment – va-t-on dire pudiquement. Cela me fait penser, sans aucune méchanceté évidemment – mais juste pour le plaisir de citer le plus grand homme politique du XX^e siècle – à une citation du grand CHURCHILL qui disait : « *Je ne crois aux statistiques que lorsque je les ai moi-même falsifiées.* » Sinon, la dette se maintient, c'est à saluer.

Quant aux dépenses d'équipement, elles devraient, selon vos annonces, atteindre 100 millions d'euros sur le mandat, soit une moyenne de 16 millions d'euros par an, ce qui, au regard de nos marges de manœuvre et des besoins de notre belle ville, pourrait être amélioré, ou plutôt devrait être amélioré à notre avis.

Venons-en pour finir à nos propositions. À ce stade, nous proposons évidemment un PPE, encore et toujours, lisible et partagé. J'entends bien ce que vous nous dites : vous le faites. Alors j'ai envie de vous dire : pourquoi ne pas l'écrire ? Des pistes en

termes de mutualisation sont encore à explorer. Je pense par exemple à un centre de visionnage commun à d'autres villes eu égard au déploiement de la vidéo-protection. Seconde piste, un programme pluriannuel des investissements (PPI) concerté et ambitieux, avec en particulier un PPI voirie clair et travaillé en concertation avec les conseils de quartier et la MEL, et je suis persuadé que tous les Villeneuvois seront d'accord avec cette nécessité. J'ai dit « à ce stade » puisque nous ferons des propositions très concrètes et financièrement acceptables, au moment du budget. Je sais, cela fait un peu *teasing* et je m'en excuse, surtout que je sens bien que votre envie de découvrir nos propositions est si grande que l'attente jusqu'au prochain CM va vous être insoutenable, mais il faut savoir donner du temps au temps, comme le disait Don Quichotte.

Pour conclure, entre la violence de l'arrêt des contrats aidés, la réforme logement qui accroît la fracture territoriale et la réforme de la taxe d'habitation, le nœud se resserre autour du cou des collectivités locales. Oui, le nœud se resserre autour du cou des collectivités locales privant, année après année, les élus locaux, les élus de proximité de liberté d'action. Nous devons donc plus que jamais innover pour garder et donner de l'air à nos politiques publiques.

Gérard CAUDRON, Maire

Qu'est-ce que je disais tout à l'heure ? C'est long, mais c'est bon. Là, je ne dirai pas la même chose. Madame DESCAMPS.

Véronique DESCAMPS, Les Patriotes

Pour commencer, je voulais remercier Monsieur ESTAGER pour sa présentation et en même temps les services qui ont participé à l'élaboration des documents pour ce rapport d'orientation budgétaire. Je ne ferai aucun commentaire concernant les contraintes infligées par l'État aux collectivités, et encore moins pour notre Ville de Villeneuve d'Ascq, en sachant que vous avez déjà fait de gros efforts, qu'il va falloir continuer, nous en sommes bien conscients. Je passerai donc directement à la situation de Villeneuve d'Ascq. Comme je vous l'avais déjà dit l'année dernière, notre commune n'est pas du tout mal gérée, loin s'en faut, mais je pense qu'on peut encore mieux faire, malgré un contexte extrêmement difficile et de contraintes. En effet, on peut constater dans ce rapport quelques petits points négatifs : une légère augmentation des dépenses de fonctionnement de 1,1 % – qu'on peut comprendre malgré tout – même si cette dernière est inférieure à la contrainte imposée par l'État de 1,2 %, nous restons persuadés que nous pouvons quand même un petit peu mieux faire. Nous constatons une forte augmentation de 5,9 % des charges à caractère général, de 1 % pour les charges de personnel en 2017. Nous avons une constance des charges de personnel alors que nous aurions pu peut-être les diminuer, comme nous avons pu le proposer l'année dernière.

Nous soulignons des points positifs : une forte baisse de 8,6 % des charges financières, une situation en matière d'emprunt qui reste extrêmement favorable et un autofinancement conséquent qui permet, comme vous le dites dans votre rapport,

de bénéficier de conditions de financement satisfaisantes, de limiter le poids des annuités pour l'équilibre du budget et de disposer de réelles marges de manœuvre en matière d'endettement, et donc d'investissement. Les recettes de fonctionnement sont en légère hausse, mais stables dans l'ensemble, on ne peut que vous encourager dans cette voie. Autre point positif, nous constatons une augmentation du nombre de policiers municipaux. Nous nous en réjouissons même si nous la trouvons encore un peu insuffisante. Ceci dit, vous m'avez expliqué vos difficultés pour le recrutement. Nous avons bien noté votre volonté de faire croître chaque année les effectifs de cette police municipale. Nous vous rappelons encore une fois qu'une présence de jour comme de nuit sur le terrain devient, à notre avis, indispensable, elle était d'ailleurs vivement souhaitée par les Villeneuvois. L'année dernière, lors du DOB 2017, nous vous avons proposé un ensemble de mesures chiffrées pour réaliser des économies et il nous paraît utile de les rappeler, la pédagogie étant l'art de la répétition. Je vais reprendre non pas mot pour mot ce qui vous a été proposé lors du dernier DOB, mais une partie seulement. Nous étions partis sur trois axes : la gestion des personnels, l'achat des prestations et les dépenses d'intervention. En matière de gestion des personnels, il était recommandé de réduire l'effet glissement vieillesse-technicité par la diminution du rythme d'avancement des agents. Chaque départ devait faire l'objet d'une évaluation et d'une remise à plat totale du poste et de son environnement, l'objectif étant de profiter de ces départs pour réorganiser et optimiser les moyens. La mutualisation des moyens communs des services devrait être recherchée, comme par exemple une mutualisation des assistantes de direction – ce qui n'est pas encore le cas aujourd'hui, je pense. Afin de réduire certaines tâches administratives, une recherche d'automatisation de certaines tâches grâce aux nouvelles technologies devait être menée, avec la dématérialisation. Nous avons évoqué également la lutte contre les heures supplémentaires par la responsabilisation des chefs de service et la création de tableaux de bord, la lutte contre l'absentéisme qui devait s'amplifier à l'aide d'une gestion managériale adaptée. Pour la réussite des économies en matière de personnel, il y a lieu de créer des cellules de travail – comme je l'avais proposé – dans chaque service afin de fixer des objectifs d'économies quantifiables et mesurables à tout moment. Le personnel associé à ces objectifs pourrait bénéficier, par un système de primes qui reste à évaluer, de la réalisation des objectifs. Les objectifs d'économies pour la première année – c'est-à-dire l'année dernière – étaient de 0,64 % ; de 1,28 % pour cette année ; et de 0,64 % pour la troisième année. En matière d'achats et de prestations – les charges à caractère général – les prestations de service pouvaient être en partie reprises en régie par les services. Elles devaient être mises en concurrence dans un cadre de recherche d'économies nouvelles. Certains crédits budgétaires sont remis en question partiellement car moins utiles pour des postes comme la réception ou la relation publique, mais je pense que cela a été fait. Nous avons que vous avez commencé à mutualiser certains postes et à organiser les groupements d'achats. Nous vous encourageons bien entendu à continuer dans ce sens, mais il y a encore de nombreuses possibilités. Nous proposons la mise en place de budget par service avec des objectifs d'économies et pourquoi pas un intéressement des agents à la réalisation de ces objectifs. Des objectifs d'économies pouvaient être fixés en matière d'achats et de prestations,

avec un objectif de 0,68 % la première année – donc l'année dernière, de 1,35 % cette année et de 0,68 % la troisième année. En matière de dépenses d'intervention – que je pense être très importantes – les interventions de la collectivité couvrent des domaines variés – l'économie, la culture, le sport, la politique de la ville – et sont de nature fortement politique. Un examen minutieux de ces interventions devait être engagé par les assemblées et leurs commissions, sous l'égide de la commission des finances, afin de réexaminer les dispositifs d'aide en rapport avec leur efficacité, à l'aide des rapports annuels d'activité. Les objectifs d'économies étaient de 0,64 % pour l'année dernière, 1,28 % pour cette année et 0,64 % l'année prochaine.

En conclusion, nos propositions démontraient une fois de plus que les bassins d'économies sont nombreux, sans dégrader les services publics, bien au contraire. Il faut peut-être les rendre plus performants, les rendre responsables, les associer aux résultats – mais je pense qu'une grande partie est déjà faite de votre côté. Comme l'année dernière, on s'est aperçu que les efforts étaient faits. Nous constatons votre volonté de maintenir une gestion saine de notre budget. Nous vous encouragerons bien sûr, malgré les contraintes supplémentaires que l'État vous a infligées.

Gérard CAUDRON, Maire

Merci. Je me suis promis de ne pas intervenir dans les débats. Je voudrais quand même vous inviter un jour, Madame DESCAMPS, à venir voir ce que c'est que la mutualisation des moyens autour du maire d'une ville de soixante-cinq mille habitants. Pas de cabinet. En termes de secrétaires-assistantes pour ouvrir notre service du lundi matin au samedi midi, nous avons actuellement deux agents, plus un agent en contrat à durée déterminée. Pour parfaire le tableau, je suis même installé dans le secrétariat, car cela permet de gagner du temps dans les transmissions des différents documents, pour ne pas dire que je fais le secrétariat. Même s'il m'arrive assez souvent d'éteindre les lumières avant de partir et de fermer les portes. Je fais quand même partie des derniers qui quittent l'hôtel de ville. Sur cette question du personnel, je peux vous dire que si on a réussi depuis 2008, en particulier ces dernières années, à afficher des chiffres d'augmentation extrêmement faibles des frais de personnel, sans toucher aux services publics. Quelques fois, il y a un moyen : il suffit d'externaliser. Vous externalisez certains services, vous n'avez plus de charge de personnel mais vous avez les charges ailleurs. Nous n'avons pas diminué nos services publics et nous les avons même augmentés, beaucoup de délibérations nous le montrent. C'est grâce au gros travail de nos personnels. Non pas 100 %, mais je peux vous assurer que la très grande majorité des personnels se donnent plus que ce qu'on pourrait exiger de leur statut et sans possibilité d'intéressement. Ceux qui sont toujours en train de – directement ou indirectement, avec plus ou moins d'agressivité – faire du compte frais de personnel une variable d'ajustement, peuvent être ensuite installés au moment des manifestations avec le personnel derrière : les agents les ont repérés. On ne fait jamais avancer une société en cherchant des boucs-émissaires, comme c'est souvent un peu le cas, en des termes d'ailleurs parfois innommables. Chaque fois qu'un poste se libère, on réexamine le profil. Très souvent, le profil est modifié et quand on peut regrouper, on le fait. C'est quelque chose qu'on fait depuis des années, sinon vous n'auriez pas

ces chiffres. Si vous prenez simplement l'inflation et les avancements, vous arrivez à effectif constant à 2 %, 2,5 %, 3 %. Nous, on est en dessous à 1 %. À un moment donné, j'aimerais que chacun intègre bien cela. Pas pour me faire plaisir ou faire plaisir à l'adjoint aux finances, à la DGS ou l'adjoint au personnel, mais parce que c'est une réalité. Quand certaines réalités sont niées... Nous, les politiques, nous sommes faits pour prendre des coups, on le voit bien tous les jours. Les agents qui donnent de leur énergie en souffrent. On travaille partout à flux tendu aujourd'hui, que ce soit au niveau de l'État ou de communes comme la nôtre. Les gens sont sous un stress permanent quand on leur demande de faire plus avec autant, voire quelques fois avec moins de moyens. Je tenais à le dire. Derrière ces chiffres, ces pourcentages, il y a des hommes et des femmes qui consacrent leur énergie, leur temps, leur passion au service des citoyens. Ils ne méritent pas d'être aussi souvent ramenés à des chiffres et à des pourcentages. Si au moins tout le monde pouvait comprendre ça, on aurait peut-être une société qui se détériorait un peu moins vite dans les comportements, les attitudes, les discours, les petites phrases et les procédures. La parole est à Pascal MOYSON.

Pascal MOYSON, Adjoint au Maire

L'examen des orientations budgétaires est chaque année fortement impacté par l'actualité économique, financière et fiscale découlant de la loi de finances voté par le parlement. L'année 2018 n'échappe pas à la règle, avec par ailleurs la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 visant à fixer sur cinq ans une trajectoire globale et à définir des règles pour qu'elles soient effectivement suivies. Les collectivités locales dans leur ensemble devront contribuer au redressement des comptes publics à hauteur de 13 milliards d'euros sur le quinquennat. Tout particulièrement pour le bloc communal, trois grands marqueurs se dégagent clairement de ces différents textes : la suppression en 2018 du prélèvement sur la DGF au titre de la contribution au redressement des finances publiques, la contractualisation de l'encadrement des dépenses de fonctionnement et le dégrèvement de la taxe d'habitation au titre de la résidence principale pour 80 % des contribuables d'ici 2020. L'absence de prélèvement sur la dotation forfaitaire de 2018 contraste avec la baisse enregistrée par la ville pour la période 2014-2017, soit une perte cumulée de 12 millions d'euros pour Villeneuve d'Ascq. En contrepartie, la collectivité devra d'une part s'engager à ne pas faire évoluer les dépenses de fonctionnement de plus de 1,2 %, inflation comprise, et d'autre part signer avec l'État d'ici le deuxième trimestre 2018 un contrat d'objectifs sanctionné par un bonus-malus dont les modalités restent à négocier au niveau national. Certes, inscrire l'évolution des dépenses locales dans un pacte financier avec un engagement sur le maintien de la dotation forfaitaire semble plus constructif qu'une baisse unilatérale imposée. Qu'on ne s'y trompe pas : l'engagement qui est maintenant demandé à la ville est tout aussi, et peut-être même plus contraignant que les baisses de dotations antérieures. Cela tout particulièrement pour une ville qui a travaillé depuis longtemps sur ses économies de gestion. On nous demande de limiter l'évolution de nos dépenses de 1,2 % pendant trois ans, alors même qu'elles ont baissé en 2014 et 2017, comme le montre le graphique de la page 8. Pour ne pas réduire le périmètre

de nos actions, il nous faudra donc ajouter des économies aux économies. Même si cela peut paraître injuste, c'est un défi auquel la majorité municipale s'attachera à faire face, pour qu'aucun de ces engagements ne soit remis en cause. Vous connaissez nos engagements : une volonté permanente d'améliorer les services rendus à nos citoyens, un soutien appuyé à la dynamique associative et un programme d'investissements permettant à Villeneuve d'Ascq d'assurer sa place dans la Métropole Européenne de Lille. La trajectoire que dessine le rapport d'orientation budgétaire est totalement en phase avec ces engagements. C'est pourquoi le groupe EPVA approuve sans réserve les éléments qui y sont détaillés.

Gérard CAUDRON, Maire

Et pourtant, contrairement à ce que dirait l'autre à propos d'autres, vous n'êtes pas des guignols. Sylvain ESTAGER.

Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire

Beaucoup de choses ont été dites, c'est parti un peu dans tous les sens. Je vais d'abord souligner quelque chose d'extrêmement important dans ce que Victor BURETTE a dit. Je le remercie d'avoir illustré son propos par la question du conseil d'école auquel il a assisté. La vraie dimension des contraintes qui nous sont imposées se traduit au travers de ce type de situation sur le terrain. On rencontre les effets qui sont jour après jour, année après année, subis par les usagers. La réception de ces contraintes est la véritable dimension politique. Victor BURETTE l'a évoquée à travers un conseil d'école, on aurait pu l'évoquer à travers toute une série d'acteurs du monde associatifs, de ceux qui s'engagent sur le terrain de la solidarité au quotidien, de ceux qui s'engagent dans le domaine du sport, dans le domaine de la culture. On voit des contraintes qui pèsent et un désengagement, des difficultés à exercer au quotidien. Il ne faut pas oublier cette dimension-là, elle est extrêmement fine, elle est humaine et elle ne répond pas à une logique de slogans ou d'incantations sur des grandes politiques qui pourraient être déployées. C'est celle qui nous parvient et à laquelle on est confrontés au quotidien. Quand les acteurs de terrain sont contraints de diminuer leurs actions, voire parfois de les supprimer, c'est souvent vers la mairie qu'ils se tournent. Dans un conseil d'école typiquement, les seuls interlocuteurs politiques qui sont autour de la table sont les élus municipaux. On appréhende le monde politique à travers ces élus. Nous devons parfois rendre compte, paradoxalement, des politiques d'État que nous combattons parfois au quotidien, que nous dénonçons. Victor BURETTE a bien fait de souligner cette réalité.

Pascal MOYSON et le Monsieur le Maire ont insisté sur la difficulté qui plus grande sur ce nouveau cycle de contraintes que lors du précédent, c'est une évidence. Soulignons aussi l'importance des propos tenus par Victor BURETTE et par Monsieur le Maire sur la dimension humaine des personnels municipaux qui sont sur le terrain et qui doivent mettre en œuvre des politiques. Quand on dit que nous avons une stratégie d'économies, ça ne se décrète pas. Ce sont des efforts supplémentaires qui sont demandés, une remise en cause permanente, une

interrogation de nos politiques. On a conscience que c'est quelque chose d'extrêmement compliqué. Je le soulignerai davantage au moment du BP.

Par rapport à ce que l'opposition a dit – il sera difficile de répondre à tout parce qu'on est parti sur toute une série de remarques différentes, d'abord sur la question de la méthode. Je tiens à la dire, Monsieur BONNARD, vous nous avez posé des questions très techniques. Je n'ai pas réussi à tout noter, mais j'ai cru comprendre qu'il y avait peut-être de votre part une confusion, dans une comparaison de chiffres, entre compte administratif et budget primitif. Ces questions techniques – je l'ai déjà dit et je le redis – posez-les lors de la commission plénière. Si vous avez des documents à analyser, les commissions sont là pour ça. Ce sont des commissions de travail. Je déplore malheureusement – on le dit parfois avec le sourire – qu'on a des interventions très limitées de l'opposition en commission. Si nous tenons ces commissions, si les services sont là – ce qui a aussi un coût - c'est justement pour pouvoir vous apporter des éléments d'explication sur des questions techniques que vous vous posez. Ce n'est pas en conseil municipal qu'on pose ce genre de questions. Je tiens à la rappeler, c'est essentiel.

Ensuite, il y a des éléments de profond désaccord entre nous – je le dis aussi bien à Madame DESCAMPS qu'à Monsieur BONNARD – sur certains totems que vous érigez, comme si une augmentation de dépenses de fonctionnement était forcément une sorte d'échec. Vous prenez, Monsieur BONNARD, l'exemple de Roubaix. Si la mission qui m'était impartie était de couper à la hache dans les dépenses de fonctionnement, c'est ce qu'il y a de plus simple à faire : supprimer massivement des services, supprimer massivement des structures – comme on le voit à Roubaix et on pourrait malheureusement vous donner des exemples très inquiétants en termes d'égalité sociale et de solidarité – ce n'est pas compliqué à faire, mais c'est une boucherie sur le terrain. Ça, nous nous y refusons. Vous ne m'entendez jamais, vous n'entendez jamais quelqu'un au sein de la majorité de ce conseil municipal se féliciter de réduire les dépenses de fonctionnement parce que ce serait une logique totemique que nous honorerions. Ça n'a aucun sens. Ce qui a du sens, c'est de dire qu'avec les contraintes que nous subissons, nous arrivons à maintenir le service public. Ça, ça a du sens dans sa réalisation et dans la réalité de la contrainte qui est subie mais surtout maîtrisée par la Ville. Là, il faut poser les choses très concrètement.

Nous avons des éléments de divergences aussi quand vous nous dites que le Gouvernement fait peser des contraintes essentiellement sur le fonctionnement. Ce n'est pas vrai, il y a forcément des répercussions sur l'investissement. Si nous choisissons d'augmenter l'encours de dette de 5 à 6 millions d'euros, ce sont 600 000 à 700 000 euros qui seront reportés sur les dépenses de fonctionnement, par rapport à l'intégration des taux d'intérêt et du remboursement. On ne peut pas opposer le fonctionnement et l'investissement. Le Gouvernement ne fait pas peser la contrainte uniquement sur le fonctionnement. En réalité, on sait que c'est toute la chaîne de logique budgétaire qui va être impactée. Si vous voulez un exemple très concret, la région Hauts-de-France revendique de baisser son investissement de 10 à 15 %. C'est sa variable d'ajustement. Pourtant, les contraintes qui lui ont été

imposées ont pesé sur le budget de fonctionnement. Là encore, ne les opposez pas.

Sur la taxe d'habitation, vous nous dites que l'État se substitue aux ménages. Non, là aussi vous êtes séduits par Monsieur MACRON. Il a du charme et vous avez vos raisons. En aucun cas l'État ne se substitue aux ménages. Les ménages vont être impactés par des prélèvements qui auront une autre forme. Les compensations que nous allons recevoir, il faudra bien que le Gouvernement les prenne quelque part. Le Président Emmanuel MACRON a beaucoup de talent – je suis le premier à le reconnaître – dans la forme, mais pour autant, il n'a pas les capacités d'un magicien. Il n'a pas encore découvert, à ce que je sache, la poule aux œufs d'or. Il faudra bien qu'il finance la suppression de la taxe d'habitation par des prélèvements qui pèseront sur les ménages et qui ont déjà commencé à peser sur les ménages en réalité. On fera le bilan et vous verrez que, vous-mêmes, vous cèderez à la tentation de dénoncer les coupes, les pressions qui vont arriver sur les ménages. Allez voir simplement les retraités qui ont vu les effets de la CSG et allez leur dire que l'État s'est substitué aux ménages pour payer tout le quotidien. Si on faisait la liste de tout ce qu'on peut égrainer, on n'en finirait pas. Attention à cela, il ne faut pas se tromper.

Vous revenez une nouvelle fois sur la question d'un programme pluriannuel des investissements (PPI) que vous voudriez voir présenté ici. J'ai du mal à comprendre comment vous ne pouvez pas intégrer ce qu'on vous présente. Nous avons ici la présentation d'un programme pluriannuel. Vous nous dites que vous voudriez un PPI. Où situez-vous la nuance, quand on vous dit qu'on va étaler un programme d'investissement sur plusieurs années et que d'autres collectivités ne disent pas que c'est un « programme » mais que c'est un « plan ». Vous avez sans doute une forme de nostalgie du soviétisme romantique – je le partage et il m'arrive de céder à la tentation. Vous préférez le terme de plan au terme de programme. On peut en discuter, mais vous avez ici les éléments qui répondent à vos interrogations.

J'aurais pas mal de choses à vous dire par rapport à cela. Je pense qu'on va se revoir au moment du BP. Vous nous avez dit que, dans une logique cartésienne, vous allez illustrer votre propos par toute une série de propositions. Vous avez souligné l'impatience qui était sans doute la mienne d'entendre ces propositions. Je vous rassure, je ne suis pas si impatient que cela. Ça fait trois ans que j'attends, je peux attendre un mois de plus.

Gérard CAUDRON, Maire

Merci, Sylvain. Je pense que le débat peut être clos puisqu'on ne vote pas. Je voudrais terminer par deux remerciements. Un remerciement à distance au Président de la République et un remerciement à la droite locale. Au bout de cinquante ans de militantisme, il m'est souvent arrivé de me poser la question de savoir s'il y avait encore véritablement des différences entre les idées, les valeurs, les combats d'un homme de gauche dans un monde qui semble avoir ringardisé tous ces militants. Quand je suis la politique depuis neuf mois maintenant du Président de la République et de sa majorité, quand je vous entends dans tous nos débats, je veux vous remercier parce que ça me fait du bien de constater que je suis un homme de gauche, que je le reste et qu'on n'aura jamais les mêmes valeurs, dans aucun

domaine et pas uniquement financier.

Après présentation du rapport, le conseil municipal a débattu des orientations budgétaires.

II. DEPLACEMENT D'UN ELU DANS LE CADRE D'UN MANDAT SPECIAL

Gérard CAUDRON, Maire

Il s'agit du déplacement de deux élus : Farid OUKAID et André LAURENT. Ils se rendront, sans frais engagé d'ailleurs – mais la délibération est nécessaire pour nous couvrir en termes d'assurances – pour aller visiter un centre aquatique intercommunal. Pour moi, une Chambre régionale ou une Cour des Comptes nationale à pour mission de contrôler les comptes, pas les politiques. Cela, j'ai toujours dit que c'était aux électeurs de le faire. Vous supprimez les piscines publiques et vous retrouverez la situation qui a été la mienne, qui a valu à Madame BARISEAU bien souvent de se moquer de moi dans certaines manifestations. J'étais dans une ville où il n'y avait pas de piscine publique et je n'ai pas appris à nager. Mes copains un peu plus nantis pouvaient aller en Provence ou dans des piscines privées, ce n'était pas mon cas. Cela a été un très gros progrès social, sociétal de permettre aux enfants, quel que soit leur milieu, d'apprendre à nager et de découvrir des sports nautiques. C'est vrai, cela coûte cher. Quelle belle variable d'ajustement. Dans le papier que je lisais, on recommandait de fermer, de regrouper, de passer à un autre niveau, intercommunal, mais surtout de ne plus faire de piscines parce que ça coûte trop cher. Je ne pourrai jamais être d'accord avec cela. Je l'ai vécu, comme peut-être quelques-uns d'entre vous l'ont vécu. C'est facile quand on n'a pas connu ces situations. Là encore, c'est comme pour le personnel communal. Ce ne sont pas que des chiffres, des statistiques, des budgets, mais ce sont des enfants, des êtres humains, des hommes, des femmes dont la vie n'est pas la même selon qu'il y a des services publics ou qu'il n'y en a pas. Farid OUKAID et André LAURENT vont donc aller voir. On peut innover, on peut améliorer les choses, on peut avoir des systèmes plus ludiques, à condition de ne pas transformer nos piscines en centres de loisirs privés du type « Center Parcs », car ce n'est pas pour les mêmes.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

III. RENOUELEMENT DE L'AUTORISATION D'INSTALLER TROIS BACHES DE DIMENSIONS EXCEPTIONNELLES SUR LE PARKING A2 DU STADE PIERRE MAUROY

Gérard CAUDRON, Maire

Je rappelle que nous avons délibéré et voté cette autorisation voilà un an. On avait décidé d'autoriser ce système pour un an, avec comme objectif quelques recettes, peut-être d'améliorer le look des parkings et aussi de marquer le nom de Villeneuve d'Ascq sur le logo et le nom. Je peux vous dire que ça a été vu puisque même la MEL nous a fait le reproche, très amicalement, en nous disant qu'on ne voyait plus que notre nom et qu'on ne voyait plus le sien. C'est bien le seul endroit où on ne voyait pas le nom de la MEL. On a rééquilibré, on a accepté qu'il puisse y avoir les deux et pas simplement celui de Villeneuve d'Ascq. Il vous est proposé de renouveler pour deux ans, jusqu'à mars 2020. On aurait pu délibérer aujourd'hui pour le renouveler indéfiniment. En termes de recettes, ça nous a rapporté un peu plus de 14 000 euros. En 2018, ce sera plus important puisqu'on a délibéré pour augmenter la taxe au mètre carré, pour le support central essentiellement qui rapporte le plus, et certains événements qui sont taxables, d'autres ne l'étant pas. Il y a eu d'autres aspects sur la localisation, très importante. Je vous propose qu'on puisse renouveler pour deux. Après, on verra. Il n'y a eu aucune protestation, personne ne s'en est plaint. Ce qu'on nous reproche quelques fois, c'est qu'ils ne changent pas à chaque fois. Des événements sont passés, mais cela reste décoratif. Cela rappelle que la Coupe Davis s'est tenue à Villeneuve d'Ascq, ce n'est pas plus mal, c'est une publicité pour la ville qui ne nous coûte pas cher et qui nous rapporte indirectement.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Gérard CAUDRON, Maire

Je tiens d'ailleurs à saluer quelqu'un, que je ne connaissais pas trop au début : Sébastien GRYSELEYN. Il fait un travail tout à fait important pour tout ce qui est publicité, pour trouver le meilleur équilibre possible entre les recettes et ce qui gâche le paysage. Il y a aussi un suivi. Quand des entreprises ou des publicités veulent passer à travers le tamis, elles sont rapidement rappelées à l'ordre. Je tenais à le dire.

IV. GROUPEMENT DE COMMANDES VILLE DE VILLENEUVE D'ASCQ ET VILLE DE SAINGHIN-EN-MELANTOIS - MARCHE DE PRESTATIONS DE SERVICE RELATIF A L'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS DE LA ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTEE DE LA HAUTE BORNE

Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire

Il s'agit d'un marché pour un an, renouvelable trois fois, concernant la répartition pour l'entretien des espaces verts au prorata des finages communaux concernés, c'est-à-dire un marché de 108 000 euros pour Villeneuve d'Ascq et de 24 000 euros pour Sainghin-en-Mélantois. Nous devons désigner ici les représentants de la CAO *ad hoc* qui devra traiter de ce dossier, en l'occurrence moi-même comme titulaire et Monsieur André LAURENT comme suppléant.

Jean-François HILAIRE, Villeneuvois Avant Tout

Une question par rapport à l'entretien de la ZAC de la Haute-Borne. Quid des gens du voyage qui viennent très régulièrement tout détériorer ? Quel est le surcoût pour l'entretien de cette zone ? Est-ce qu'on arrive à le chiffrer ? J'imagine qu'il est impossible de récupérer quoi que ce soit au niveau d'une assurance.

Gérard CAUDRON, Maire

On l'a déjà chiffré, c'était à l'époque de la SEM. Depuis qu'on interpellé vigoureusement les autorités préfectorales, on était arrivés à un niveau élevé de délinquance... Je dis bien de délinquance. Pour moi, un délinquant est aussi bien quelqu'un qui fait un excès de vitesse, que les gens du voyage qui sont en infraction. Les choses se sont plutôt améliorées. Il y a toujours des débordements, mais il y a des relevés et des PV... Il y a plusieurs mois, quand on n'en était pas là, on était arrivé à des dépenses pour la SEM Haute-Borne de plus d'un million d'euros. Aujourd'hui, on n'en est plus là. Il est vrai que l'aire de stationnement fonctionne plutôt bien. On a des problèmes avec les aires provisoires des Roms. Il y a des débordements. Cela tourne un peu à Villeneuve d'Ascq comme ailleurs. Je l'ai déjà dit, je pense qu'il faudrait revoir le statut des gens du voyage. On n'est plus à l'époque des roulotte qui se promenaient. Maintenant, ce sont des gens qui font du camping sauvage à très bon marché, pour beaucoup d'entre eux. C'est aussi le problème des populations Roms qui sont des populations européennes dont on ne veut peut-être pas dans leur pays d'origine, mais cela ne les autorise pas à pénétrer, à s'installer. On est dans une société où beaucoup de gens ne doutent plus de rien. C'est la société de l'égoïsme, la société du juridisme. On a raison, donc on peut y aller, exiger. Je le dis, je l'ai écrit, ce n'est pas pour moi que je suis inquiet. J'arrive au bout de la route, mais je suis inquiet pour les générations qui viennent. Continuez à laisser ce type de société se développer et vous verrez qu'il arrivera un jour – comme

dans la fable sur la grue – qu'à force de réclamer ce genre de choses ou de demander tout et son contraire, à un moment donné, quelqu'un prendra les choses en main. On a déjà connu cela, mais ce qui nous attend dans ce domaine est beaucoup plus grave.

Ici, il s'agit plus modestement du fait que les espaces verts étaient entretenus par la SEM Haute-Borne, aussi bien pour ce qui est de la partie villeneuvoise que de la partie de Sainghin-en-Mélantois. Comme la SEM n'existe plus, on répartit entre les communes selon la mécanique qui vous est présentée. Pour l'éclairage public, c'est plus compliqué et c'est pour l'instant la MEL qui paie. Pour séparer, les mètres carrés d'espaces verts, c'est relativement facile. Pour séparer les réseaux électriques qui n'ont pas été municipalisés, c'est un peu plus compliqué et ça risque de coûter vingt ans de consommation pour refaire l'ensemble des réseaux. Pour l'instant, la MEL assure l'entretien.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

V. DESIGNATION DES CANDIDATS ADMIS A CONCOURIR POUR LE CONCOURS DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LE GROUPE SCOLAIRE NORD DANS LE QUARTIER FLERS-BREUCQ

Gérard CAUDRON, Maire

Il s'agit de l'opération de la Maillerie des 3 Suisses. Lorsque le groupe scolaire sera ouvert – ce sera dans le mandat suivant – il portera un nouveau nom ou celui du groupe scolaire Jean-Jaurès. J'aimerais bien qu'il reste Jean-Jaurès, mais ce n'est pas moi qui déciderai.

Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire

C'est un gros dossier une nouvelle fois. Il y a une reproduction de ce qui a été réalisé avec l'école du Pont-de-Bois. La première phase consiste à retenir trois candidats pour plancher sur le projet de construction de nouvelle école. Ce sera un dossier à plus de six millions d'euros. Je remercie les membres de la CAO qui ont participé au jury. On a épluché soixante-dix-sept candidatures. Un gros travail avait été fait par les services et, là aussi, je les remercie. Trois candidats sont retenus pour la construction du nouveau groupe scolaire. Une nouvelle réunion de la CAO se tiendra pour rentrer dans le vif du sujet et retenir un candidat. Elle aura lieu fin mai et nous présenterons sans doute le lauréat au moment du conseil de juin. Je présenterai alors plus en détails le dossier. Je terminerai en disant qu'au moment où on présente un DOB, c'est toujours un beau symbole de s'engager pour construire une nouvelle école sur une commune. Au cours de ce mandat, il y en aura au moins deux.

Gérard CAUDRON, Maire

On a bien négocié avec les aménageurs de la Maillerie. On a quand même réussi à obtenir une participation à la construction de ce groupe scolaire, à hauteur de ce qu'on peut prévoir en besoins scolaires liés à l'opération de la Maillerie en termes de logements. J'en profite pour dire que les premiers permis de construire arrivent. On devrait avoir sur le secteur ex-3 Suisses les premières livraisons d'une résidence-service pour environ cent-vingt aînés et cent cinquante logements, pour l'été 2020. La répercussion sur les groupes scolaires ne se fera pas dès ce moment-là. D'une part, il existe un *turnover* sur le groupe existant. D'autre part, souvent lorsque de nouveaux habitants arrivent, en location en particulier, ils laissent leurs enfants terminer leur scolarité dans leur commune d'origine ou dans leur école d'origine, si ce n'est pas trop long. C'est un projet qui est bien parti et sur lequel on devrait tenir l'ensemble des délais. C'est un projet très innovant. Il avait été un jour exposé ici-même. Pour l'instant, les aménageurs tiennent les engagements qu'ils ont pris. On est toujours en train de travailler sur Lefevre pour parfaire l'ensemble du secteur. C'est un peu plus compliqué parce que la famille est très exigeante en termes de conditions de rachat. Je le dis, je lance un appel : il existe sur le secteur ce qu'on appelle le centre hippique de Roubaix. Je ne les connais pas. Élu depuis quarante ans, je n'ai jamais eu l'occasion d'y aller ni d'y être invité. Ils sont à un endroit qui, pour partie, gêne la remise en eau jusqu'au bras mort du canal de la Marque, sur quelques mètres. Ils font la sourde oreille ce qui devrait certainement, si ça continue, nous amener à une expropriation. C'est quand même un peu pénible, cette forme d'égoïsme qu'on retrouve sur cette partie du quartier nord de la ville, où il y avait un taux de 100 % d'impôt de solidarité sur la fortune (ISF) – ça a changé avec les décisions gouvernementales de solidarité qui ont été adoptées pour ces populations. Cela nous fait perdre puisque, comme ils ont des revenus très élevés et que beaucoup de dotations sont calculées sur le revenu moyen, quand vous mettez un gros ISF sur le Recueil avec un modeste habitant du Pont-de-Bois, la moyenne augmente et réduit les contributions qu'on peut obtenir.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

VI. TARIFS 2018 DES CENTRES DE VACANCES**Sylvain ESTAGER, adjoint au maire**

Cette actualisation est en fait une reconduction des tarifs 2017, selon les mêmes modalités. Vous connaissez le principe, avec une distinction entre les Villeneuvois et les extérieurs et la progressivité selon le quotient familial.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

VII. CONVENTION POUR UTILISATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS MUNICIPAUX PAR LES COLLEGES DANS LE CADRE DE L'ENSEIGNEMENT DE L'EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE (EPS)

Gérard CAUDRON, Maire

Le système a été modifié par le Département.

Farid OUKAID, Adjoint au Maire

Le 22 mai 2017, le conseil du département du Nord a décidé de modifier les modalités de versement de subventions pour la mise à disposition des gymnases sur l'ensemble des collèges de son territoire. Auparavant, le Département a financé cette mise à disposition des salles municipales par une subvention accordé à la Ville. Le dispositif a été modifié, sans même nous concerter, et dorénavant le département versera les subventions aux collèges qui nous paieront pour les mises à disposition. Ces subventions sont calculées sur la base des besoins réels des établissements, avec une règle qui a été définie par l'Éducation Nationale pour l'enseignement de l'éducation physique et sportive, avec une estimation sur une année scolaire de 60 % en équipements dits « intérieurs » et le reste sur les équipements extérieurs, et nos piscines. Le montant de la recette estimée après application de ce nouveau mode de calcul s'élève à 100 000 euros pour l'année 2017-2018, puisque cette convention est effective depuis la rentrée 2017.

Gérard CAUDRON, Maire

Je signale, conformément au règlement, que quand quelqu'un part en cours de conseil, il doit donner mandat avant de partir. C'est le cas de Dominique FURNE qui a donné procuration à Farid OUKAID.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

VIII. ADHESION AU DISPOSITIF D'ACHAT GROUPE D'ELECTRICITE DE L'UGAP (UNION DES GROUPEMENTS D'ACHATS PUBLICS), VAGUE 2

André LAURENT, Adjoint au Maire

On a environ trois cents bâtiments municipaux, ce qui signifie que nous avons trois cents contrats avec un fournisseur d'électricité. Pour les contrats supérieurs à 36 kilovoltampères, on passe au tarif dérégulé. Pour cela, on peut faire un appel d'offres propre à la Ville, sauf que les quantités d'électricité achetées, aux environs de 9 à 10 gigawattheures, sont insuffisantes et ne nous permettent pas d'avoir des

tarifs intéressants. Il faut donc mutualiser – ça fera plaisir à Monsieur BONNARD. On propose de passer, comme on l'a fait en 2016, par l'Union des groupements d'achats publics (UGAP) pour acheter notre électricité hors éclairage public. On aura toujours la possibilité d'avoir soit 0 % d'électricité verte, c'est-à-dire d'origine renouvelable, ou 50 %, 75 % ou 100 %. Nous avons choisi dans le précédent marché 100 % d'énergie renouvelable. On verra cette année si on peut le faire, ce sera aussi en fonction du tarif proposé et du surcoût dû à l'énergie renouvelable. Dans le marché actuel, ce surcoût est négligeable. On peut penser que ce sera à peu près la même chose. On vous propose donc de passer cet achat d'électricité par le marché qui sera fourni et réalisé par l'UGAP.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

IX. CHARTE D'ENTRETIEN DES ESPACES PUBLICS 2017

André LAURENT, Adjoint au Maire

Un petit mot par rapport à la délibération précédente : on parle déjà de développement durable puisqu'on était dans le 100 % renouvelable. Avec la charte d'entretien des espaces publics, on est à nouveau dans le développement durable : c'est le zéro phyto. On le pratique sur toutes les voies publiques. On a passé une convention avec la Région et l'Agence de l'eau pour les ressources en eau. Notre charte propose une démarche très volontariste, puisqu'on est déjà au niveau 3, qui n'était pas obligatoire : on avait encore quelques années pour y arriver. Nous y sommes déjà. On a entamé cette démarche zéro phyto bien avant cette charte. Pourquoi adhérer à cette charte ? Pour pouvoir avoir droit à des subventions. Ces subventions nous permettaient d'avoir 30 % de l'étude et 30 % sur les investissements pour l'achat de matériel qui nous permettra de désherber les voies et les espaces publics. Cette subvention sera limitée à 10 000 euros pour l'achat du matériel. Voilà ce qui est proposé dans cette charte d'entretien des espaces publics, pour montrer la volonté de la commune d'avancer toujours vers une commune au naturel.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

X. PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2017 SUR LA SITUATION DE LA VILLE EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

André LAURENT, Adjoint au Maire

Ce rapport est obligatoire et nous le présentons avec plaisir pour rappeler tout ce que nous faisons en termes de développement durable. Il est bien évident qu'on ne va pas détailler tout le rapport. Vous l'avez, lisez-le, il est intéressant. On va simplement détailler deux points sur l'ensemble de ce rapport. Sachez que depuis le

2 août 2017, l'humanité vit à crédit. On a fini l'année avec des ressources qui n'ont pas été renouvelées par la planète. En 2015, c'était le 13 août. En 2005, c'était début septembre. Actuellement, on accélère de plus en plus la consommation de matières premières que la planète n'a pas le temps de renouveler. Que fait la Ville au niveau du développement durable ? Deux axes que nous allons développer : la transversalité des services et l'implication citoyenne.

Au niveau des services, beaucoup d'actions vont déjà dans le sens du développement durable. On a parlé de la charte au niveau du zéro phyto. On peut parler aussi de la gestion différenciée, travail qu'on fait en lien avec l'université de Lille, notamment la Cité Scientifique. On peut parler aussi de tout ce que le patrimoine bâti fait dans les bâtiments municipaux, notamment l'isolation, en essayant toujours d'améliorer la qualité énergétique de nos bâtiments. Au niveau de l'enfance, il y a des échanges et des travaux qui se font pour le développement durable dans les CAL, notamment Augustin-Thierry, Verlaine et René-Clair qui ont orienté tous leurs projets pédagogiques autour de la défense de la biodiversité, des écocestes, des déplacements, de l'anti-gaspillage et d'autres actions encore.

Au niveau des déchets, on a constaté que quand des enfants sont amenés à pique-niquer lors de sorties en ville, le bilan en termes de déchets est très négatif. Vous avez un exemple des bacs suite à des pique-niques à la Ferme du Héron, avec tous les déchets qui ne sont pas recyclés. On propose le tri des déchets, un tri « sélectif » – je n'aime pas trop ce terme car on fait forcément une sélection quand on trie – avec des poubelles différentes selon le déchet. D'autre part, un travail a été fait en amont avec les animateurs de CAL, avec la venue du bus Info tri de la MEL, la fabrication de jeux à partir d'objets de récupération et une sensibilisation aux pique-niques zéro déchet. Au mois de juin, un pique-nique zéro déchet a été réalisé, malgré un repas pour cent vingt enfants. Nous avons également des animations à la Ferme du Héron, l'initiation au compostage avec un animateur du service éducation à l'environnement, la fabrication de pudding avec du pain récupéré – c'est excellent – et bien sûr des kermesses. Le pain perdu était aussi excellent, avec du pain récupéré. Toujours dans l'esprit zéro déchet, l'utilisation de gobelets réutilisables pour boire le jus de pomme du verger du Centre régional des ressources génétiques. Il est excellent, ce n'est d'ailleurs pas un jus de pommes seules, c'est souvent pommes-poires, mais il n'y a pas d'abricot. Le défi pour les trois centres était de produire le moins de déchets possibles pendant ce pique-nique. Les enfants ont apporté non pas des bouteilles d'eau en plastique, mais des gourdes ; des repas faits à la maison ; des boîtes hermétiques ; des serviettes en tissu et des couverts réutilisables. Le résultat est que tout le monde a gagné avec moins d'un kilo de déchets pour cent vingt repas : c'est vraiment très peu. Le zéro déchet commence à rentrer dans les habitudes. Les enfants des CAL et leurs familles ont pris le réflexe. Il faut noter que six restaurants scolaires de la ville ont aussi lancé une réflexion sur le gaspillage alimentaire. Si on arrive à le généraliser sur la ville et tous les restaurants scolaires de la ville, ce sera bien.

Les sportifs aussi peuvent agir pour réduire les déchets. Il suffit de voir les poubelles des sportifs dans les salles de sport. C'est logique avec toutes les bouteilles d'eau

qu'ils boivent – il peut parfois y avoir d'autres choses aussi après les compétitions. Pour inciter les clubs sportifs à réduire les déchets produits lors des entraînements et des compétitions, l'OMS et la Ville ont proposé aux clubs d'acheter des gourdes réutilisables à tarif réduit. Huit clubs ont participé à cette opération, ce qui représente tout de même 1 270 gourdes : l'US Ascq, la Raquette, le Judo Club de Flers-Sart... Cela permet d'éviter environ 1,9 tonne de déchets.

Au niveau de la culture, comment faire passer des informations et sensibiliser à l'environnement ? Il suffit de rendre cela plus ludique et festif. Un exemple avec la fête de la nature et du vélo pour petits et grands, proposée en lien avec le service Culture. Plus de huit cents personnes étaient présentes. Un projet est lancé avec la Ferme d'En-Haut et le CAL Chaplin, qui se sont associés pour réaliser un projet d'aménagement de leurs espaces extérieurs, en lien avec la population et le conseil de quartier. C'est une action très dynamique, qui entraîne la population. Nous avons également le vélo dans les écoles et les centres de loisirs. Quatorze agents des centres de loisirs ont participé en juin de l'année précédente à une formation proposée par la MEL et le centre de ressources en mobilité. Après des échanges et une formation théorique, les agents ont mis en pratique les exercices sur le terrain, puis lors d'une sortie dans le quartier. Plusieurs animateurs ont pu organiser des exercices et sorties vélo lors des centres d'été. Un centre à thème a été consacré à cela dès le mois d'août. Des animations pour la pratique du vélo sont organisées sur le temps scolaire et les TAP qui ont vécu. Plus de cent cinquante enfants ont été concernés en 2017. L'intérêt est de proposer et de promouvoir l'autonomie de l'enfant, pour qu'il puisse ensuite aller au collège de ses propres moyens. Cela correspond également aux programmes scolaires. Il ne faut pas oublier que le vélo permet l'autonomie de l'enfant. C'est aussi une façon de développer les déplacements dans la ville pour les centres de loisirs et les écoles.

Au niveau de l'optimisation de l'utilisation des bâtiments municipaux, nous avons une réflexion collective entre les différents services sur les usages des bâtiments municipaux pour limiter le gaspillage d'énergie. Cela passe par la meilleure connaissance de l'occupation, l'utilisation optimale des bâtiments, l'optimisation du chauffage par rapport aux besoins et surtout la sensibilisation et la responsabilisation des usages et des usagers.

Ensuite, nous avons l'implication citoyenne. On peut faire tout ce qu'on veut, si les citoyens ne s'engagent pas dans la démarche, on va à l'échec. Quelques exemples concrets de cette application citoyenne. Un Repair Café, qui ne fonctionne qu'avec des bénévoles, a réuni plus de trois cent quinze personnes, ce qui est énorme. Ce Repair Café se tient au Forum des Sciences où nous avons été très bien accueillis. Le Forum des Sciences est très heureux d'avoir cette activité sur son site. En plus, c'est un lieu central, dont l'accessibilité est très facile. Neuf cent dix personnes sont abonnées à la page Facebook. Trois cent dix-huit objets ont été apportés. Tous n'ont pas été réparés, mais une bonne part l'a été. Au niveau de l'environnement, la suppression des déchets permet de ne pas recourir à des matières premières énergétiques pour la fabrication de nouveaux produits. Les ménages réalisent des économies financières en réutilisant plutôt qu'en rachetant des biens. Cela apporte

également une économie pour la planète : nous n'avons pas à refabriquer des objets puisqu'ils ont été réutilisés, ce qui permet d'économiser des matières premières. On développe également le lien social, via la rencontre et l'échange entre les habitants, les bénévoles. On constate une très forte implication des bénévoles, avec des compétences dans tous les domaines. C'est aussi l'occasion pour les bénévoles de se retrouver au sein d'une même activité. Ce lien social est très important.

Nous avons également les chantiers participatifs où on apprend et on écoute. Il y a des chantiers sur l'isolation de toiture avec la théorie et ensuite la pratique chez l'habitant. Nous avons également des ateliers de plantation, de jardinage. Depuis quelques années, on constate que les habitants adhèrent de plus en plus aux différents ateliers sur le développement durable proposés par la Ville. Des ateliers sont complets, avec une liste d'attente. Des ateliers sont réclamés par des personnes extérieures à Villeneuve d'Ascq. Plus de mille cent habitants ont participé aux ateliers proposés, aux échanges et visites sur le terrain. On espère que cela va perdurer et se diffusera grâce à la participation de toutes ces personnes aux ateliers et que les utilisateurs de ces services deviendront également des ambassadeurs du développement durable sur la ville et au-delà.

Voilà en quelques mots la présentation de ce rapport sur le développement durable sur uniquement deux thématiques. Toutes les autres thématiques sont développées dans le rapport.

Gérard CAUDRON, Maire

C'est très intéressant dans la dimension citoyenne. De plus en plus de personnes sont impliquées. Par rapport à l'évolution de la planète, du réchauffement, du gaspillage, on a à la fois tout lieu d'être pessimistes parce que les délais sont devenus extrêmement courts, mais en même temps on sent très bien – on verra cela dans la mobilité dans les prochaines années – qu'il y a parfois des prises de conscience qui font que des personnes, qui aujourd'hui ne pensent même pas à s'y mettre, le font un ou deux ans après. C'est comme pour l'alimentation, avec aujourd'hui le problème des pesticides sur les légumes et les fruits. On voit que les choses basculent et changent très vite, c'est plutôt l'aspect optimiste. Nous, en tant que collectivité, on doit non pas faire à la place de, mais être des facilitateurs de ce passage entre une prise de conscience et une action qui suit derrière. On a là quelques bons exemples. Dans le document s'en trouvent bien d'autres. Cela va très vite et, dans un an, on aura sûrement quelque chose d'encore plus large qui nous obligera, sauf à faire un conseil uniquement avec André LAURENT – un peu comme quand il rend compte de ses déplacements et de ses ordres de mission. On a un document écrit et une illustration orale pour rester dans un domaine audible.

Jean-François HILAIRE, Villeneuvois Avant Tout

Je voulais intervenir sur ce rapport. Je le fais un petit peu à la place de Vincent BALEDENT qui est vraiment désolé de ne pouvoir être présent. À la lecture de ce rapport, on a beaucoup de satisfaction et on ressent vraiment l'implication du

public et surtout – chose qui est pour nous très importante et je pense que tout le monde nous rejoindra sur ce point – que toute une jeune génération est en train de s'impliquer. Il faut reconnaître – il ne faut pas toujours dire que nous sommes des méchants et que nous sommes opposés – le travail qui est fait. Vous arrivez vraiment, nous arrivons tous – puisque nous participons parfois à des associations – à faire travailler cette jeune génération vers le changement pour le futur. C'est ce qui est très important. La génération actuelle au pouvoir a encore du mal, on voit encore beaucoup de véhicules très polluants dans certaines sociétés. Certains n'arrivent pas encore à comprendre qu'ils vont devoir changer, on ne peut pas continuer à rouler ainsi, c'est une évidence. Les actions envers les familles, le zéro déchet et le défi des familles à énergie positive sont également très importantes. C'est en train de transformer l'esprit des jeunes générations et c'est un élément à souligner. Un très gros travail avait été fait aussi sur l'éclairage public, ce n'est pas nouveau, on en avait parlé au dernier conseil municipal. Un tout petit bémol : nos fameux véhicules GNV (gaz naturel pour véhicules) qui n'ont pas l'air de beaucoup rouler au gaz, vu les consommations. C'est vraiment dommage. J'ai toujours regretté qu'on n'ait pas imposé – je le dis régulièrement depuis de nombreuses années – la récupération de l'eau de pluie dans les constructions neuves individuelles. Ça pourrait être intégré dans les permis de construire. On tire des chasses d'eau avec de l'eau potable. C'est complètement fou. Ça ne coûte pas très cher. Dans une construction neuve, ça ne coûte quasiment rien. On est en droit de l'imposer dans nos règlements de construction et on ne le fait pas. Certaines mairies ont mis en place des panneaux solaires obligatoires pour l'eau chaude. Je suis plus mitigé pour notre région. Dans le sud de la France, c'est plus intéressant. Par chez nous, le retour sur investissement n'est pas toujours flagrant. Sur la citerne d'eau de pluie pour les chasses d'eau et les jardins, je ne comprends pas qu'on ne l'ait pas fait. Je vous en avais déjà parlé, Monsieur le Maire, mais je n'ai jamais eu de réponse. Néanmoins, un énorme *satisfecit*.

André LAURENT, Adjoint au Maire

Sur la récupération d'eau de pluie, la ville aide financièrement l'installation de citernes.

Jean-François HILAIRE, Villeneuvois Avant Tout

Combien de personnes le font sur des constructions neuves ? Quasiment personne. Quand j'interroge autour de moi des personnes qui ont des maisons neuves sur la ville, quasiment aucune n'a ce système. Je l'ai installé en 1999, c'est quasiment trente à quarante mètres cubes par an d'économies, c'est énorme.

Gérard CAUDRON, Maire

Je reviens un instant sur ce que je disais tout à l'heure. Je suis pour une écologie au quotidien, ludique et volontaire. Pas pour une écologie punitive et normative, comme ce fut le cas pendant longtemps et on le voit encore à la MEL dans certaines interventions : il faudrait que, il n'y a qu'à... De ce point de vue-là, le ministre actuel

n'est pas mal. On n'arrivera à avancer suffisamment vite pour éviter la catastrophe finale que si tout le monde s'y met. Quand ce n'est qu'une affaire de règles, y compris dans les permis de construire – non seulement cela accroît les coûts et les délais – cela ne marche pas. Le Français est ainsi fait que dès qu'une interdiction supplémentaire survient, il n'a qu'une envie : la contourner. Il faut que les gens aient envie de le faire. Il faut reprendre tout cela à la base. Dans notre démarche municipale, telle que présentée tout à l'heure, on a les fondamentaux pour aider la société à se transformer, sans rentrer dans des pourcentages. Les gens y viendront d'eux-mêmes. Les gens vont vers les produits bios, les circuits courts. Pas parce que c'est obligatoire, mais parce qu'ils sentent que c'est nécessaire. Quand on entend aujourd'hui l'enquête sur les pesticides sur les légumes et les fruits, la première réaction est de vouloir passer au bio. Après, ce n'est pas si simple, car on n'a pas de telles quantités de bio, mais beaucoup plus qu'avant. C'était un rapport, il n'y a pas de vote.

Le conseil municipal a pris acte de la présentation du rapport annuel 2017 sur la situation de la ville en matière de développement durable.

XI. TARIFS DES BANQUETS DE L'ANNEE 2018

Valérie QUESNE, Ensemble Pour Villeneuve d'Ascq

Chaque année, la Ville offre aux aînés villeneuvois de plus de soixante-trois ans un banquet qui s'étale sur les 16, 17 et 18 mars cette année. Ces banquets sont gratuits pour les Villeneuvois de soixante-trois ans. Pour quelques exceptions – souvent des accompagnants – les moins de soixante-trois ans ou les personnes qui ne sont pas domiciliées à Villeneuve d'Ascq, on fait payer le repas. La participation financière est équivalente au coût réel du repas et du transport, ce qui nous amène aujourd'hui à proposer dans cette délibération un tarif de 25 euros si aucun moyen de transport n'est sollicité et de 28 euros avec transport. Il est demandé à l'assemblée délibérante d'autoriser ce tarif.

Gérard CAUDRON, Maire

Il s'agit des repas qui auront lieu les 16, 17 et 18 mars, pour lesquels vous avez été sollicités pour vous inscrire si vous souhaitez participer à un de ces repas. Cela, ce sont les activités gratuites et il y a d'autres activités organisées par le services des Aînés, dont on rediscutera et pour lesquelles les gens paient le coût.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XII. PRESENTATION DES DECISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L. 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES ET TABLEAU

ACTUALISE DES SUBVENTIONS

Gérard CAUDRON, Maire

Y a-t-il des questions sur ces décisions ?

Le conseil municipal a pris acte de la présentation des décisions.

Gérard CAUDRON, Maire

Pas de question ? La séance est levée.

La séance est levée à 21 heures 30.